

**Wilbrod Bélanger & fils inc.**  
MOTONEIGE NEUVE à partir de **33,51\$**/ semaine **0\$ comptant**  
30, Route 132, Pointe-à-la-Frégate, Cloridorme  
Tél. : 418 395-2115 • Téléc. : 418 395-2154  
[WWW.WILBRODBELANGER.COM](http://WWW.WILBRODBELANGER.COM)

## LE FÉDÉRAL CÈDE LE QUAI DE L'ANSE-AU-GRIFFON



Le gouvernement du Canada cède à la Ville de Gaspé les infrastructures portuaires de L'Anse-au-Griffon qu'il avait achetées en 1934. Avec un montant de 1,9 million de dollars pour remettre le tout au goût du jour.

PAGE 4

(PHOTO TC MEDIA - JEAN-PHILIPPE THIBAUT)

**LM Wind Power poursuit les embauches**  
PAGE 4

(PHOTO TC MEDIA - ARCHIVES)

**Compte de taxes en hausse de 1,9 % à Gaspé**  
PAGE 3

(PHOTO TC MEDIA - JEAN-PHILIPPE THIBAUT)

**Caroll Gagnon**  
technicienne certifiée  
Épilation permanente à la lumière pulsée

**Aisselles 1/2 jambe**  
**50\$** (par traitement) **160\$** (par traitement)

5, Alex Marc-Antoine, Ste-Thérèse de Gaspé  
418 385-1544 • SUR RENDEZ-VOUS

**Tu peux... Sortir de l'ombre**  
Rends-toi sur **Job GO.ca**

tc • MEDIA

**Tout Nouveau. Tout Beau. Juste pour Vous!**

Comfort INN  
Tarif Gaspésien  
**À partir de 88,88\$**

**Comfort Inn Rimouski**  
455, boulevard St-Germain Ouest

Tél. : 418 724-2500 Téléc. : 418 724-6050  
Sans Frais : 1-877-574-6835 (sélect: 1-5-3)  
[www.choicehotels.ca/cn340](http://www.choicehotels.ca/cn340)

# Bonne Année!

de la part d'Ameublements Tanguay  
et ses 1350 employés

En ce temps de réjouissances et par  
souci du bien-être de nos employés  
et de leur famille, nous tenons à  
informer notre fidèle clientèle  
que nos magasins seront

*fermés le 2 janvier.*

Maurice Tanguay  
Président C.M.,O.Q.

Et nous vous donnons  
rendez-vous le  
*3 janvier*  
pour la

LA VENTE DU  
**MILLION**  
2017

AMEUBLEMENTS

**TANGUAY**

MAURICE TANGUAY SIGNATURE

Meubles et art de vivre

# Hausse des taxes de 1,9% à Gaspé



**JEAN-PHILIPPE THIBAULT**  
jean-philippe.thibault@tc.tc

**SOCIÉTÉ.** C'était soir de présentation budgétaire à Gaspé lundi dernier et les élus ont adopté un budget de 24,2 millions de dollars, avec une hausse du compte de taxes municipales de 1,9%.

C'est donc dire un montant supplémentaire à défrayer de 35\$, pour une maison moyenne évaluée à 158 500\$. Le taux de taxe résidentielle est de 0,8619\$ du 100\$ d'évaluation. Le conseil se dit satisfait de l'exercice et de l'équilibre trouvé entre la capacité de payer des citoyens et la continuité des projets en place et des services offerts. D'autant plus que la Ville a pu geler toutes les taxes de services et incidemment ne pas augmenter les tarifs d'aqueduc, d'égouts et de collecte des matières résiduelles.

« Je crois que nous pouvons dire mission accomplie. Gaspé a un taux de taxe résiden-

« On a vraiment respecté la volonté citoyenne »

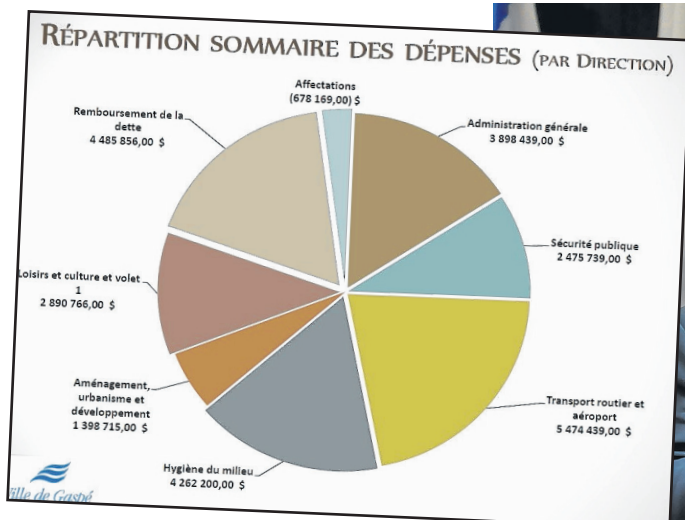
- Daniel Côté, maire de Gaspé

tielle très compétitif au niveau de la région, mais également au Québec [...] C'est en continuant de développer notre milieu, dans le respect de la capacité de payer de nos citoyens, que nous réussirons à attirer de nouvelles familles et de nouveaux services et que nous éviterons la spirale de la dévitalisation qui touche plusieurs municipalités des régions périphériques », évalue le maire de Gaspé, Daniel Côté.

L'an dernier, les taxes municipales avaient été haussées de 2,49%, pour un montant de 44\$ pour une maison moyenne évaluée alors à 157 600\$. En 5 ans, elles se sont accrues de 16% selon le recensement de notre collègue de Radio-Canada. Cette augmentation de 1,9% en 2017 est pratiquement la même que la hausse de l'indice du prix à la consommation (IPC) prévue par le Conference Board du Canada, qui se situe à 1,82%.

## REVENUS ET DÉPENSES

Parmi les nouvelles dépenses, près de 450 000\$ devront être déboursés pour les augmentations salariales (238 000\$), l'organisation



des élections municipales de novembre (100 000\$) et la confection du nouveau rôle triennal d'évaluation foncière (211 000\$). Les règles de péréquation donnent également moins d'argent à la municipalité (-148 000\$). En contrepartie, les contributions à la SQ diminueront (-150 000\$) alors que la vente de terrains et de bâtiments, notamment le site dans le parc des Augustines pour accueillir le MTQ, généreront des revenus additionnels (+230 000\$).

Au final, la dette cumulée au fil des ans atteint maintenant 35 millions de dollars. En 2017, ce sont d'ailleurs 4,49 millions des dépenses annuelles qui seront affectées au remboursement de la dette.

## LES CITOYENS SE PRONONCENT

Pour une deuxième année, le conseil municipal a tenu une consultation prébudgétaire afin de prendre le pouls des Gaspésiens. Près de 300 d'entre eux se sont exprimés sur divers enjeux et les élus ont pris en considération les orientations citoyennes afin d'élaborer le budget. Bien que plus de 80% des dépenses soient incompressibles – que ce soit les contrats de sous-traitance à honorer, la contribution à la SQ (environ 8% du budget total) ou la quote-part à la MRC – les élus se sont basés sur la réponse des citoyens pour se guider. « On a vraiment respecté la volonté citoyenne. Si 80% des gens nous avaient dit de couper dans le développement, on l'aurait fait [...] Nous sentons également le souhait pour l'arrivée de nouveaux commerces sur le territoire, et malgré le rôle limité que la municipalité peut jouer dans ce domaine, nous ferons



Le conseil municipal a adopté son budget 2017 ce lundi 19 décembre.

(Photo TC Media – Jean-Philippe Thibault)

d'autres démarches pour essayer de bonifier l'offre commerciale à Gaspé », soutient le maire. Tous les résultats de cette consultation sont disponibles sur le site internet de la municipalité.

À noter en terminant que la Ville est en attente d'annonces gouvernementales dans

les prochains mois afin d'entamer la réalisation de la mise aux normes des installations de réfrigération à l'aréna de Rivière-au-Renard, la mise aux normes du réseau d'aqueduc de Gaspé et le projet de revitalisation de la Capitale des pêches maritimes du Québec, Rivière-au-Renard.

**MARCHÉ BONICHOIX** **TIMBER MART**

À l'occasion des Fêtes, rien n'est plus agréable que de festoyer avec ceux qu'on aime et partager notre bouffe, nos recettes, nos idées de bricolage et projets de rénovation.

Cette période de l'année nous offre l'occasion unique de nous rapprocher des personnes qui nous sont chères et de partager avec elle des moments magiques.

Cette période est aussi le moment pour le Magasin COOP de Rivière-au-Renard de remercier sa fidèle clientèle pour leur fidélité et leur encouragement.

Le personnel de la division Marché Bonichoix COOP et de la division Quincaillerie-Matériaux Timber Mart COOP, la direction et le Conseil d'administration du Magasin COOP de Rivière-au-Renard vous remercie de votre confiance et vous souhaite de Joyeuses Fêtes et une excellente année 2017.

**ALIMENTATION – QUINCAILLERIE – MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION**  
Prêt-à-manger • Glacière • Propane • Accessoires de BBQ • Et plus encore...

**MAGASIN COOP DE RIVIÈRE-AU-RENARD**  
309 et 48 MONTÉE-MORRIS • RIVIÈRE-AU-RENARD

**Super Boutik**  
Vêtements mode  
pour toute la famille  
De la part de toute l'équipe, nous vous souhaitons  
Une très Bonne Année 2017.  
**Vente 50%**  
104, La Grande Allée E,  
Grande-Rivière (Québec) G0C 1V0  
**418 385-4690**

# Le fédéral transfère le port de L'Anse-au-Griffon à Gaspé



Le gouvernement du Canada a acquis le port de L'Anse-au-Griffon en 1934.

(Photo TC Media – Jean-Philippe Thibault)

**JEAN-PHILIPPE THIBAUT**  
jean-philippe.thibault@tc.tc

**SOCIÉTÉ.** Les infrastructures portuaires de L'Anse-au-Griffon reviendront enfin dans le giron de Gaspé, d'ici le 31 mars prochain.

Pêches et Océans Canada a fait l'annonce ce matin du transfert des installations à la Ville, avec à la clé une subvention de 1,9 million de dollars pour divers travaux de réaménagement de ce secteur névralgique. Actuellement, les installations sont principalement utilisées pour des activités de tourisme et de navigation de plaisance. Seulement deux homarriers utilisent encore le port. Les crevettiers

débarquent plutôt leur marchandise du côté de Rivière-au-Renard.

Le financement sera donc utilisé pour la construction d'une aire de service et d'une nouvelle rampe de mise à l'eau ainsi que pour l'installation de quais flottants. Il servira également à la mise en œuvre de travaux de réparation et de stabilisation des façades des quais. Rappelons que le gouvernement du Canada a acquis le port de L'Anse-au-Griffon en 1934 et que depuis 1992, il est exploité et géré par une administration locale. Tous les travaux devront être réalisés dans un échéancier de deux ans et les premières pelletées de terre auront lieu dès l'an prochain.

## TRAVAIL CITOYEN

Le maire de Gaspé s'est réjoui de cette rétrocession, bien qu'il est rare qu'on accueille à bras ouverts l'arrivée d'une infrastructure venant d'un palier de gouvernement supérieur.

« Ici c'est une grosse exception. Les montants d'argent sont présents et il y a un partenariat avec l'usine La Crevette du Nord atlantique. La situation est unique et on peut être fiers de reprendre les rênes du quai et en piloter la rénovation », estime Daniel Côté.

Ce dernier a d'ailleurs cité le cas de L'Anse-au-Griffon comme un exemple concret de revitalisation avec plusieurs projets réalisés à partir de la prise en main du milieu.

« Ça fait des années que les bénévoles de l'administration portuaire travaillent sur un projet rassembleur. Le milieu a travaillé très fort pour y arriver [...] »

Dans l'état actuel, le port c'est une cicatrice dans le centre du village. Mais avec cette entente ce sera un autre élément pour l'embellissement de L'Anse-au-Griffon et pour améliorer la qualité de vie. C'est un lieu de rassemblement qui était décrépi et qui va redonner du lustre au cœur et à l'âme du village. »

La ministre Diane LeBouthillier était également sur place pour cette annonce de solstice d'hiver, elle qui ne tarissait pas d'éloges non plus envers la concrétisation de ce projet.

« Nous croyons que la Ville de Gaspé est la mieux placée pour déterminer la future utilisation de ce bien. Le port sera dorénavant géré par et pour les gens de L'Anse-au-Griffon. »

Depuis 1995, Pêches et Océans Canada a procédé avec succès au dessaisissement de plus de 1 100 ports partout au pays.

## LM Wind Power poursuit ses embauches

**AFFAIRES.** Depuis le mois d'août seulement, l'usine LM Wind Power de Gaspé compte sur 130 nouveaux visages.

Et ce n'est pas terminé puisque le fabricant de pales continue les embauches et a encore besoin de davantage de main-d'œuvre. En fait, on vise à engager 40 employés supplémentaires, qui viendront s'ajouter aux 300 autres déjà sur place. Le but de l'opération est « d'augmenter le niveau de productivité et de répondre aux engagements croissants de l'organisation », selon les mots de l'entreprise. LM Wind Power continue donc sur sa lancée et son tout nouveau centre d'excellence pour la formation des employés ne semble pas près de

déroutier. Des postes d'ingénieur, de mécanicien, de journalier, de superviseur et d'adjoint administratif étaient notamment recherchés au moment de mettre sous presse.

Rappelons que l'entreprise a récemment mis la main sur un important contrat d'exportation de 4 ans vers les États-Unis. Depuis ce temps, les embauches sont nombreuses avec en moyenne près de 25 nouveaux employés à chaque mois. Ce qui ressemble à des travaux d'agrandissement ont d'ailleurs été entamés un peu plus tôt sur leur propriété. Comme quoi le fabricant de pales a le vent dans les voiles et que les années à venir s'annoncent prometteuses. (J.P.)

## EN BREF

### Journée de la recherche

Pour une deuxième édition, le Cégep de la Gaspésie et des Îles organise une Journée de la recherche, cette fois-ci sous le thème « Les retombées de la recherche sur la formation postsecondaire et sur les collectivités ». Le tout se tiendra le 19 janvier, au campus de Gaspé. Au cours de la journée, Lynn Lapostolle, directrice de l'Association pour la recherche au collégial, agira comme conférencière d'ouverture pour présenter un portrait du réseau et des initiatives où les

retombées sur la formation sont à souligner. Seront aussi proposés des témoignages illustrant les retombées de la recherche au Cégep et sur le développement des collectivités, un dîner réseautage et des ateliers de type World café destinés à augmenter les retombées de la formation. Toutes les personnes intéressées par la recherche en région peuvent participer à cet événement. Pour s'inscrire, rendez-vous sur le site du Cégep d'ici le 11 janvier prochain. (J.P.)

**AUG**  
Association des Utilisateurs de Gaspé

**Un grand merci pour votre soutien tout au long de l'année 2016 !**

**OR**

Ville de Gaspé

RADIO GASPÉSIE  
CIRG 94.5 fm. GASPÉ

PUBLICITÉ  
MAX INFO

Desjardins  
Caisse populaire de la Baie-de-Gaspé

**ARGENT**

BRISÉ BISE

Cégep de la Gaspésie et des Îles

AUBERGE HOSTEL

PLACE JACQUES-CARTIER Le Pharillon

>7062063



Ouranos estime que les pertes liées à la dégradation des zones côtières seraient de 777 millions de dollars en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine seulement. (Photos tirées de Facebook)

# Quel avenir pour la route 132 en Gaspésie?

**JEAN-PHILIPPE THIBAUT**  
jean-philippe.thibault@tc.tc

**TRANSPORTS.** Le récent épisode de grandes marées, qui a entraîné au fond du fleuve quelques tronçons de la route 132 en Haute-Gaspésie, a remis les projecteurs sur la précarité du seul véritable chemin ceinturant la Gaspésie.

Ce n'est pas d'hier que cette route subit les contre-coups des hasards de la météo et tout indique que la situation n'ira pas en s'améliorant, avec en toile de fond la constante dégradation des zones côtières. En juin dernier, le consortium de recherche sur la climatologie régionale, Ouranos, dévoilait d'ailleurs des chiffres plutôt alarmants.

Au cours des 50 prochaines années, l'érosion des côtes pourrait ainsi mettre en danger des milliers de bâtiments publics et privés, mais aussi des infrastructures routières et ferroviaires, pour des pertes totales évaluées à plus de 1,5 milliard de dollars dans l'Est du Québec, dont 777 millions de dollars en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine seulement.

## À COURT TERME

Avec la fermeture de la route 132 entre Tourelle et Mont-Louis les 16 et 17 décembre derniers, certaines communautés se sont retrouvées à toute fin pratique isolées ou devaient faire un détour de plusieurs dizaines de kilomètres.

Rappelons que le chemin a subi d'importants dommages à quatre endroits différents, dont le secteur de l'Anse-Pleureuse, mais surtout à La Martre où le village se retrouvait enclavé en raison de bris situés dans le tronçon menant à Marsoui à l'Est et dans le tronçon vers Cap-au-Renard à l'Ouest.

Pour le député de Gaspé, il est inconcevable que des communautés soient isolées suite à une tempête. « Il y a des gens qui voulaient sortir, mais n'ont pas eu l'autorisation car on limitait l'utilisation aux véhicules d'urgence seulement. Il faut prévoir des

voies de contournement, notamment à La Martre et Marsoui. Le gouvernement a l'obligation de mettre les mesures en place pour assurer la sécurité et la fluidité. »

## À LONG TERME

Gaétan Lelièvre ne veut d'ailleurs pas attendre que la prochaine fois soit pire. Il convoquera en janvier les différents ministères afin de trouver une solution à moyen et à long terme pour l'avenir de la route 132 en Haute-Gaspésie. La Sécurité publique, la MRC, les municipalités concernées et surtout les ministères des Transports, de la Santé et des Affaires municipales seront invités à s'asseoir autour d'une même table pour plancher sur différentes solutions permanentes pour les prochaines années.

Rehausser la route? Des travaux d'enrochement? Créer une nouvelle route à l'intérieur des montagnes? Aucun scénario ne sera écarté, en autant que tous les experts se consultent et se concertent afin de trouver une solution à long terme.

« Peut-être que la prochaine fois, c'est la route au complet qui va être emportée. Le secteur nord n'a pas de train, n'a pas de service d'avion, donc la route 132 est le seul moyen de transport. Mon rôle de député c'est d'amener ces gens autour de la table. J'en fais une priorité. Une rencontre officielle en bonne et due forme ça enclenche bien les discussions, mais je vais mettre de la pression et je vais continuer à taper sur le clou », soutient le député.

Chose certaine, ces travaux, s'ils se réalisent, coûteront très cher si on veut assurer la pérennité de ce tronçon. Mais il s'agit évidemment d'un service essentiel à la population. Le dossier a d'ailleurs été grandement médiatisé et le gouvernement en est déjà saisi. On apprenait d'ailleurs hier qu'à Alma, au Lac-Saint-Jean, des travaux pour une voie de contournement de 4,8 kilomètres réclamée depuis au moins 40 ans se mettront en branle en 2017, et qui coûteront entre 50 et 100 millions de dollars.

**Svp veuillez noter nos nouvelles heures d'ouverture, à compter du mardi 27 décembre 2016**

## Uniprix - Carrefour Gaspé

Lundi	9 h à 21 h
Mardi	9 h à 21 h
Mercredi	9 h à 21 h
Jeudi	9 h à 21 h
Vendredi	9 h à 21 h
Samedi	9 h à 17 h
Dimanche	10 h à 17 h

## Uniprix - Santé - Place Jacques-Cartier

Lundi	9 h à 17 h 30
Mardi	9 h à 17 h 30
Mercredi	9 h à 17 h 30
Jeudi	9 h à 21 h
Vendredi	9 h à 21 h
Samedi	9 h à 17 h
Dimanche	12 h à 17 h



**Au plaisir de vous servir !**

*Bonne année 2017 à tous (toutes) nos client(e)s et ami(e)s. Nous vous souhaitons une très bonne Santé pour la prochaine année.*

**Uniprix**

**Martin Gagnon et Vicky Fournier**

39, montée de Sandy Beach, Gaspé

418 368-3341

167, rue de la Reine, Gaspé

418 368-5595

# Quel espace médiatique occupent nos députés sur la scène provinciale?

**DOMINIQUE FORTIER**  
dominique.fortier@tc.tc

**VISIBILITÉ.** À l'ère où les régions disparaissent peu à peu des grands réseaux d'information du Québec, qu'en est-il des élus politiques de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent. Influence Communication dresse le palmarès des 125 députés de l'Assemblée nationale les plus présents dans les médias en 2016.

Sans grande surprise, le Premier ministre du Québec, Philippe Couillard trône au premier rang des députés de l'Assemblée nationale jouissant de la plus grande couverture médiatique. En deuxième place, on retrouve le ministre de la Santé, Gaétan Barrette devant les deux chefs des principaux partis d'opposition, Jean-François Lisée et François Legault. Il s'agit de la première fois que la deuxième place du classement n'est pas occupée par un chef de parti.

Pour ce qui est de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent, sans grande surprise, le député de Matane-Matapédia, Pascal Bérubé est l'élu de l'Assemblée nationale qui a la plus grande visibilité dans les médias. Toujours très présent dans les médias locaux, il réussit à décrocher une 31e position, tout juste devant la ministre du Travail, Dominique Vien. Son collègue Harold LeBel se retrouve au 46e rang. Quant au député de Rivière-du-Loup et ministre responsable du

Bas-Saint-Laurent, Jean D'Amour, il obtient la 35e position.

Du côté de la Gaspésie, Gaétan Lelièvre a un peu plus de visibilité que son collègue de comté alors qu'il occupe la 41e position contre une 53e place pour Sylvain Roy.

Étonnamment, le ministre responsable de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, Sébastien Proulx, qui cumule aussi les fonctions de ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de la Famille se retrouve seulement en 51e position. Finalement, le député des Îles-de-la-Madeleine, Germain Chevarie est le moins médiatisé de l'Est-du-Québec avec une 98e place.

Le président d'Influence Communication, Jean-François Dumas, explique que la présence des députés dans les médias suit souvent l'importance d'une nouvelle. « Tout politicien honnête vous dira que la première chose qu'il fait le matin est sa revue de presse pour voir si on parle de lui dans les journaux. Or, lorsqu'un sujet est en vogue dans les médias, les députés ont souvent tendance à récupérer la nouvelle au plan politique pour se donner davantage de visibilité. »

On peut penser à Ciment McInnis qui a mis le chef de la Coalition Avenir Québec, François Legault, dans les médias plus souvent qu'à son tour, notamment pour son opposition à l'injection de nouveaux fonds provenant de la Caisse de dépôt et placement.



Les députés, Pascal Bérubé, Gaétan Lelièvre, Sylvain Roy et Sébastien Proulx.

(Photo TC Media - Dominique Fortier)

## ET LES AUTRES...

La course à la chefferie du Parti québécois a assurément aidé à la visibilité des candidats puisque les Lisée, Cloutier, Ouellet et Hivon se retrouvent tous dans le Top 10.

Quant aux représentants de Québec Solidaire, Amir Khadir, Françoise David et Manon Massé, ils occupent les 15e, 19e et

30e rangs.

Au palmarès des personnalités de l'année, toutes catégories confondues, Philippe Couillard occupe la deuxième place, entre Justin Trudeau et Donald Trump. Le chef de l'opposition, Jean-François Lisée se retrouve au 14e rang, tout juste derrière le joueur de hockey, Max Pacioretty.

## Bilan de session du ministre régional Sébastien Proulx

**POLITIQUE.** Le ministre responsable de la région, Sébastien Proulx, a profité de l'ajournement des travaux parlementaires pour dresser un bilan des initiatives de son gouvernement en Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

Celui qui est également ministre de l'Éducation a notamment visité la région « à plus de huit reprises » dans le cadre des consultations sur la réussite éducative, en plus d'avoir rencontré plus d'une centaine d'intervenants locaux sur le terrain ou à Québec.

Concrètement, parmi les investissements ponctuels annoncés depuis mars, moment où il a succédé à Jean D'Amour comme ministre régional, on retrouve en tête de liste l'attribution d'une somme de 8,5 millions de dollars pour le parachèvement des travaux d'exploration de gaz naturel du projet Bourque près de Murdochville. On note aussi l'installation de huit bornes de recharge rapide pour les véhicules électriques tout autour de la Gaspésie, l'ajout de quatre classes de maternelle 4 ans à

temps plein dans les milieux défavorisés, l'investissement de près de 360 000 \$ pour la restauration des églises de Port Daniel et Sainte-Anne-des-Monts, ou encore la somme de 50 000\$ récemment annoncée pour Exploramer.

Le ministre Proulx a aussi tenu à inclure, dans son bilan des investissements pour soutenir l'économie de la Gaspésie, des aides récurrentes et habituellement budgétées, ou bien le travail d'un organisme gouvernemental, comme le « soutien d'Emploi Québec pour la formation des employés de l'entreprise LM Wind Power. »

Ou encore les 1,1 million de dollars pour le réseau muséal, les 3,5 millions pour des chemins pour faciliter l'accès au territoire public et les 970 000\$ du Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR).

Globalement, le ministre a profité de l'occasion pour rappeler la performance du Québec sur le plan de l'emploi, avec l'atteinte du taux de chômage le plus bas depuis 40 ans. « Depuis notre arrivée au gouvernement,

près de 140 000 emplois ont été créés. De plus, parmi toutes les provinces canadiennes, le Québec est l'endroit où les entreprises ont créé le plus d'emplois. Pour la région de la

Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, cela représente plus de 580 emplois. » On ne précise cependant pas où ces emplois ont été créés. (J.P.)

## EN BREF

### Quatre pêcheurs gaspésiens condamnés

Pêches et Océans Canada a rendu publique une liste de pêcheurs ayant écopé d'amendes de septembre à novembre pour diverses infractions à la Loi sur les pêches. La somme totale des amendes imposées aux contrevenants s'élève à 3 550 \$. Les contrevenants sont Stéphane Lantin (Pabos Mills, 750\$) pour ne pas avoir eu en main les conditions rattachées à son permis lors d'une expédition de pêche au maquereau et ne pas avoir complété son journal de bord pour la pêche au maquereau; Ludger Noël (Grande-Rivière, 1 500\$) pour avoir été en

possession d'un homard femelle portant des œufs; Roger Cole Leblanc (Cascapédia-Saint-Jules, 300\$ + confiscation des articles saisis) pour la cueillette de mollusque dans une zone fermée; ainsi que Richard Desbois (Cap-d'Espoir, 1 000\$) pour avoir été en détention à bord de son bateau de casiers à crabe des neiges en période de fermeture. Pêches et Océans Canada encourage le public à signaler tout acte de braconnage par le biais de son formulaire en ligne ou en composant le 1-800-463-9057. Tous les signalements sont confidentiels. (J.P.)

# Non à la centralisation des laboratoires

DOMINIQUE FORTIER  
dominique.fortier@tc.tc

**SANTÉ.** Une manifestation organisée par la CSN-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine contre le projet Optilab et la réforme de la santé du Dr Gaétan Barrette avait lieu à Sainte-Anne-des-Monts la fin de semaine avant Noël.

Une trentaine de personnes dont quelques élus ont parcouru le chemin entre l'église et l'école Gabriel-Le Courtois pour dénoncer le projet de centralisation des échantillons de laboratoire vers l'hôpital de Rimouski.

Du lot, plusieurs élus ont répondu présent. On pouvait remarquer le nouveau maire de Sainte-Anne-des-Monts, Simon Deschênes et le conseiller municipal, Jacques Létourneau ainsi que le préfet de la Haute-Gaspésie, Allen Cormier.

La manifestation devait initialement réunir des gens de partout en Gaspésie, mais les grandes marées qui se sont abattues sur la route ont forcé l'annulation des autobus provenant de la pointe de la péninsule.

Michel Cyr de la Fédération de la Santé et des services sociaux de la CSN, a dénoncé la perte de 10 % des postes de techniciens en laboratoire. «

Il y a d'autres départs à craindre. Ça amènera des familles complètes à quitter la région. On perd également de l'expertise locale et l'économie locale en prendra un coup. Il faut donc continuer à se battre pour préserver l'héritage de nos pères et protéger nos générations futures. »

« Nous avons besoin de nos élus et de la population »

- Jacques Mimeault, CSN

Représentant à l'hôpital de Sainte-Anne-des-Monts, Lynn Beaulieu a rappelé que les événements des derniers jours qui ont paralysé la route 132 est un parfait exemple des risques potentiels lorsqu'Optilab sera entièrement implanté.

## APPEL À TOUS

La vice-présidente de la CSN, Véronique DeSève, a parcouru plusieurs kilomètres pour être présente à la manifestation. « Avec le projet Optilab, on voit que le gouvernement veut fermer les régions en réduisant les services. Il faut défendre notre système de Santé qui existe grâce à tous nos travailleurs que le gouvernement ne



Michel Cyr de la Fédération de la Santé et des services sociaux de la CSN, a dénoncé la perte de 10 % des postes de techniciens en laboratoire. (Photo TC Media - Dominique Fortier)

remercie pas assez souvent. »

Jean Lapointe de Gaspé qui se bat pour des services d'hémodialyse en Gaspésie était aussi présent pour dénoncer la situation actuelle tout comme Natassia Williams du Regroupement des organismes communautaires. Cette dernière a, à nouveau, décrit le sous-financement dans le milieu communautaire. Elle a aussi mentionné la centralisation des prises de décision.

Quant au préfet de la Haute-Gaspésie, Allen Cormier, il a parlé de l'importance de collaboration entre les élus, les syndicats et la population. « La CSN est très présente pour nous aider à conserver

nos acquis, qu'il s'agisse de la réforme de l'assurance-emploi ou le retour de l'obstétrique. C'est ensemble, main dans la main, que nous pouvons faire bouger le gouvernement. »

Finalement, le président de la CSN, Jacques Mimeault. « Pour conserver nos emplois, on ne peut pas seulement compter sur nos membres. Nous avons besoin de nos élus et de la population. On ne peut pas non plus laisser tout le pouvoir à une seule personne dans le réseau de la santé en Gaspésie. Il faut se mobiliser davantage et nous allons être de retour prochainement. Il faut que la population continue de répondre présente! »

## AFFAIRES

# Un projet éolien de 6,5 M \$ à New Richmond

FRÉDÉRIC DURAND  
frederic.durand@tc.tc

**AFFAIRES.** L'entreprise Fabrication Delta de New Richmond a reçu une aide financière d'Ottawa et de Québec à hauteur de près de 3 millions de dollars pour concrétiser un projet de près de 6,5 millions pour la fabrication de moyeux d'éoliennes.

L'entreprise a obtenu un montant de 1,95 million de la part du gouvernement provincial, et un prêt remboursable de 1 million du fédéral.

« L'aide financière est une très bonne nouvelle pour les citoyens de notre région. Le Groupe FabDelta sera la seule entreprise en Amérique du Nord à offrir un moyeu assemblé et prêt à être installé, explique le président du Groupe FabDelta, François Arsenault. De plus, notre collaboration avec Siemens Wind Energy nous donnera accès à un marché plus vaste. »

L'aide permettra à l'entreprise d'agrandir et d'aménager un bâtiment industriel, d'acquiesrir de l'équipement spécialisé, des ponts roulants et une grue. Ces travaux permettront à

l'entreprise de fabriquer 46 moyeux d'éoliennes (communément appelés les nez de l'éolienne) pour l'entreprise ontarienne Siemens Wind Energy. Au total, l'investissement devrait permettre de créer 15 emplois à New Richmond.

La ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, Dominique Anglade, a notamment salué cette initiative. « Le marché des grandes éoliennes est en pleine croissance à l'échelle mondiale, y compris au Canada et aux États-Unis, ce qui représente une excellente nouvelle pour les fabricants québécois de

composants d'éoliennes, tels que Le Groupe FabDelta. »

Comme aucune autre entreprise en Amérique du Nord ne possède une telle expertise dans le domaine des moyeux d'éoliennes, le Groupe FabDelta acquerra ainsi une nouvelle expertise fort intéressante, comme le mentionne Sébastien Proulx. « En plus de stimuler le développement économique de la région et la création d'emplois spécialisés, cette initiative contribuera à l'essor du créneau d'excellence éolien », conclut le ministre régional.



## LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE

### GRILLE TARIFICATION POUR L'ENFOUISSEMENT DES DÉCHETS SOLIDES



Régie Intermunicipale de Traitement des Matières Résiduelles de la Gaspésie	Provenant d'un immeuble situé sur le territoire des MRC Côte-de-Gaspé et du Rocher-Percé	Provenant d'un immeuble situé à l'extérieur du territoire des MRC Côte-de-Gaspé et du Rocher-Percé
Catégorie d'intrant au LET	Grille tarifaire, incluant taxes et redevances	Grille tarifaire, incluant taxes et redevances
1- Déchets solides en général	140 \$ / tonne. Ville de Gaspé: 10\$ pour une 1 ière utilisation annuelle et 1 t.m. gratuite annuellement.	Pas accepté
2- Déchets solides issus de la construction, rénovation, démolition (CRD)	145 \$ / tonne	160 \$ / tonne
3- Terre ou autres produits contaminés pouvant servir de matériel de recouvrement	55 \$ / tonne	Pas accepté
4- Terre ou autres produits contaminés <u>non réutilisables</u>	145 \$ / tonne	Pas accepté
5- Boues ou autres résidus générés par les activités pétrolières (avec un C.A) pouvant servir de matériel de recouvrement	55 \$ / tonne	Pas accepté
6- Boues ou autres résidus générés par les activités pétrolières <u>non réutilisables</u>	160 \$ / tonne	Pas accepté
7- Matériel pouvant servir aux infrastructures routières internes	40 \$ / tonne	Pas accepté

Le contenu de cette grille n'est pas exhaustif. Il est conseillé de s'adresser à l'administration municipale au (418) 368-2104, poste 8507 applicable afin d'obtenir une copie complète du règlement.

>7066530

# Ces bâtiments oubliés dans le décor gaspésien

## Sainte-Anne-des-Monts

### LES RÉSIDENCES ÉTUDIANTES

Les résidences étudiantes à Sainte-Anne-des-Monts ont été érigées en 1971. Elles ont été bâties pour accueillir des étudiants de niveau secondaire de Cap-Chat de l'Est de la MRC qui y séjournèrent pendant la semaine. Lorsque les écoles Saint-Maxime et de l'Escabelle furent construites, les résidences perdirent de leur pertinence et le bâtiment a été tranquillement abandonné. Il a toutefois été loué pendant quelques années à l'hôpital des Monts qui y avait abrité un centre pour toxicomanes. En 2005, le bâtiment a été officiellement fermé. On y a décelé de nombreux problèmes notamment au niveau de la plomberie et de l'électricité. Les planchers, les portes et les fenêtres seraient toutes à refaire si l'on voudrait faire revivre ce bâtiment. Pour l'instant, il appartient toujours à la Commission scolaire des Chic-Chocs mais aucune option ne sera rejetée si un promoteur devait s'intéresser au bâtiment qui est en vente depuis maintenant 11 ans. (Photo TC Media - Dominique Fortier)



## Bonaventure

### LE CINÉ-PARC

« Que de beaux souvenirs. Nous partions à vélo, avec nos *sleeping bags* et notre radio. C'était très familial, convivial. C'était autre chose que les cinémas », se souvient le maire Roch Audet. Fermé depuis plus de 15 ans, il ne reste de l'ancien ciné-parc de Bonaventure que l'écran géant, au milieu d'un champ. Situé sur un terrain zonné agricole, ce vestige fait partie d'un plan de zonage pour la Municipalité. « Pour nous, ça fait partie des dossiers qu'on veut transformer en zone constructible. Notre urbaniste a été saisi du dossier, qui fait partie de notre plan global déposé à la CPTAQ [Commission de protection du territoire agricole] », indique le maire. C'est à la demande du propriétaire que ces démarches ont été entreprises, puisqu'il désirerait le réaménager et le vendre, selon M. Audet. (Photo TC Media - Frédéric Durand)



## Sainte-Anne-des-Monts

### LA VIEILLE PRISON

La Vieille prison située sur la 1<sup>ère</sup> avenue à Sainte-Anne-des-Monts était en fait un Palais de justice abritant quelques cellules au sous-sol. Il fut érigé en 1918 pour remplacer l'ancien palais incendié l'année précédente. Ce n'est que dans les années '70 que le Palais de justice allait déménager. Par ailleurs, l'hôtel de Ville de Sainte-Anne-des-Monts et la Caisse populaire ont aussi occupé des locaux dans ce bâtiment pendant quelques années. Puis en 1985, la Maison des jeunes a élu domicile à « la vieille prison » jusqu'en 2003. À ce moment, le bâtiment était devenu impropre à l'habitation et les travaux, trop importants et coûteux, à réaliser. Depuis ce temps, l'endroit est à vendre. La Ville a même procédé à deux appels d'offres mais n'a toujours pas réussi à se départir de ce bâtiment cité au registre du patrimoine culturel de Sainte-Anne-des-Monts. (Photo TC Media - Dominique Fortier)



## Grande-Rivière

### LE CARREFOUR NATIONAL DE L'AQUACULTURE

Le Carrefour national de l'aquaculture et des pêches de Grande-Rivière, (CANAP) a été inauguré en grande pompe par le gouvernement libéral de Jean Charest en octobre 2007. Lors de cette journée, la vice-première ministre, ministre des Affaires municipales et des Régions et ministre responsable de la région de la Gaspésie, Nathalie Normandeau, était sur place pour rappeler que ce bâtiment avait coûté plus de 5 millions de dollars. Le CANAP a bénéficié d'une aide de 3 885 800 \$ du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation et de 1 050 000 \$ du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Il a également reçu l'appui financier de partenaires locaux, dont la Ville de Grande-Rivière. Le CANAP était considéré comme un centre multifonctionnel unique et avant-gardiste en matière de recherche, de développement, de diffusion et de promotion du potentiel des ressources marines. Malgré des investissements importants du gouvernement du Québec, le Carrefour n'a pas remporté le succès prévu. Les deux députés de la région, Georges Mamelonet et Nathalie Normandeau ont dû alimenter le bâtiment avec une somme d'environ 200 000 \$ par année, jusque en 2012 où les activités ont cessé définitivement. En 2015, Merinov a rejeté l'offre du MAPAQ de ramasser ce bâtiment. Actuellement, la ville de Grande-Rivière jongle avec l'idée d'y aménager l'hôtel de ville sauf qu'il n'y a pas de chemin d'accès. (A.L.) (Photo Ville de Grande-Rivière)



## Carleton-sur-Mer

### LA CABANE À EUDORE

Construite en 1958, la cabane de pêche d'Eudore Boudreau est le dernier vestige de la pêche au saumon commerciale, qui s'est achevée au début des années 1970. « On veut garder le bâtiment, mais il est à la veille de tomber. Il y a un projet sur la table pour le restaurer », indique le maire de Carleton-sur-Mer, Denis Henry. Le bâtiment appartient à l'Écomusée Tracadieche. « Nous travaillons depuis trois ans à un nouveau projet de restauration du bâtiment et de mise en valeur de la pêche au saumon. Les artefacts existent encore : les différents équipements qui ont servi à la pêche à l'époque. C'est extrêmement riche pour la mise en valeur », explique le président de l'Écomusée, Paul Lemieux. Le projet de réfection de la cabane est lié à celui de transfert et d'aménagement du quai, et est donc en attente d'approbation.

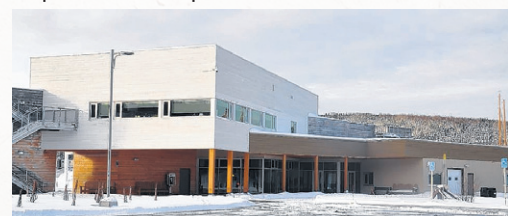


(Photo Écomusée Tracadieche)

## Gaspé

### LA GARE INTERMODALE

Bâtiment vétuste la gare intermodale? Pas vraiment. En fait, la bâtisse est pratiquement neuve et a été ouverte officiellement en 2013. Disons simplement vétuste par abandon de vocation. C'est que l'infrastructure devait au départ accueillir les voyageurs arrivant par bateau, par train et par autocar. On connaît la suite. Le 12 décembre 2011, dernier train de VIA Rail à se rendre jusqu'à Gaspé. Arrêt par la suite du train touristique l'Amiral vers Percé en 2015, après seulement deux ans d'opération. Les autocars d'Orléans Express s'arrêtent quant à eux au Motel Adams. Le lieu est bien le point de rendez-vous des croisiéristes et accueille les bureaux de la Chambre de commerce et de tourisme ainsi que ceux d'Escale Gaspésie, mais reste qu'une gare sans train, ça demeure particulier.



Qui sera le premier

# BÉBÉ

de l'année 2017



Le 1<sup>er</sup> bébé de l'année ainsi que ses parents recevront de merveilleux prix de la part des commerçants suivants:

Une carte-cadeau d'une valeur de

**100\$**

sera remis aux heureux parents du bébé de l'année 2017



**Jean Coutu**

79, rue Jacques-Cartier GASPÉ 418 368-5501 LIVRAISON

MARCHÉ

**IGA**  
*Cronier*

de Gaspé est heureux de souligner l'arrivée du 1<sup>er</sup> bébé de l'année en lui offrant un certificat-cadeau d'une valeur de

**50\$**

**uniprix**

Bon d'achat de **100\$**

sur tous les produits pour les soins de bébé, à l'une ou l'autre de nos trois succursales.

**Carrefour Gaspé**  
418 368-3341  
Martin Gagnon et Vicky Fournier, propriétaires

**Place Jacques-Cartier**  
418 368-5595  
Martin Gagnon et Vicky Fournier, propriétaires

**Rivière-au-Renard**  
418 269-3351  
Monica Dufresne et Antoine Gagnon Roy, propriétaires

Les caisses populaires



**Desjardins**  
Caisse populaire de la Baie-de-Gaspé

80, rue Jacques-Cartier Gaspé  
418 368-5555



**Desjardins**  
Caisse populaire des Hauts-Phares

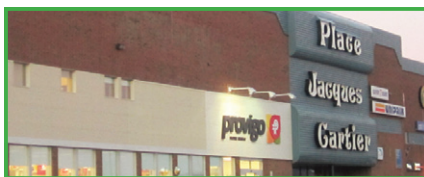
80-1, Renard Est  
Rivière-au-Renard  
418 269-3305

sont heureuses d'offrir au premier bébé de l'année 2017 son premier compte Profit jeunesse en lui versant une somme de

**50\$**

Bienvenue chez nous!

Bon d'achat d'une valeur de **50\$** sur les produits pour bébé (nourriture, couches, etc.)



**provigo**

Nadine Murray, prop.  
Gaspé, Place Jacques-Cartier 418 368-7144

PLACE JACQUES-CARTIER

Nous sommes heureux d'offrir un certificat-cadeau d'une valeur de **100\$** à dépenser chez l'un de nos marchands pour le premier bébé de l'année 2017.

**Félicitations aux parents!**  
418 368-1460

**CARREFOUR GASPÉ**

Le carrefour Gaspé offre un bon d'achat de **50\$** au 1<sup>er</sup> bébé de l'année 2017 à dépenser chez le marchand de votre choix au Carrefour Gaspé.

La direction de la Librairie Alpha est heureuse d'offrir au premier bébé de l'année 2017, un certificat-cadeau d'une valeur de **40\$**.

Bravo aux parents !

**LIBRAIRIE alpha**

168, rue de la Reine, Gaspé  
418 368-5514

M. Alain Porlier, directeur, ainsi que toute son équipe du Super C Gaspé sont heureux de remettre un bon d'achat de

**50\$** aux parents du nouveau bébé de l'année 2017.

**Super C** Beau. Bon. Pas cher.

327, boulevard de York S, Gaspé, QC G4X 2L2  
418 360-0021 - www.superc.ca

En collaboration avec

**tc**

MEDIA

Admissibilité: Seuls sont admissibles les parents résidant sur le territoire desservi par Le Journal Le Pharillon.

CASA  
NOUVEAUTÉ



RÊVONS  
MAISONS

Dès le 3 janvier  
MARDI 19H30

DÉBROUILLÉE  
JUSQU'AU 15 JANVIER



## Première hausse des constructions neuves en 5 ans

JEAN-PHILIPPE THIBAUT  
jean-philippe.thibault@tc.tc

**SOCIÉTÉ.** Gaspé a profité de la présentation de son budget pour révéler quelques données relatives à son territoire.

Parmi celles-ci, le nombre de permis de constructions neuves émis dans la dernière année. Il s'agit en fait d'une première augmentation depuis 2011. Ce n'est toujours pas les pointes enregistrées entre 2007 et 2009, où 313 permis avaient été octroyés, mais la décroissance des cinq dernières années s'est tout de même stoppée pour faire place à une légère augmentation. Le total est passé de 40 à 47 dans le Grand Gaspé entre 2015 et 2016. Il est évidemment trop tôt pour parler d'une reprise dans ce secteur d'activités, mais les premiers signes sont encourageants. Il y a cinq ans, en 2011, ce nombre atteignait 88, avant de le voir tranquillement diminuer à chacune des années suivantes (voir tableau).

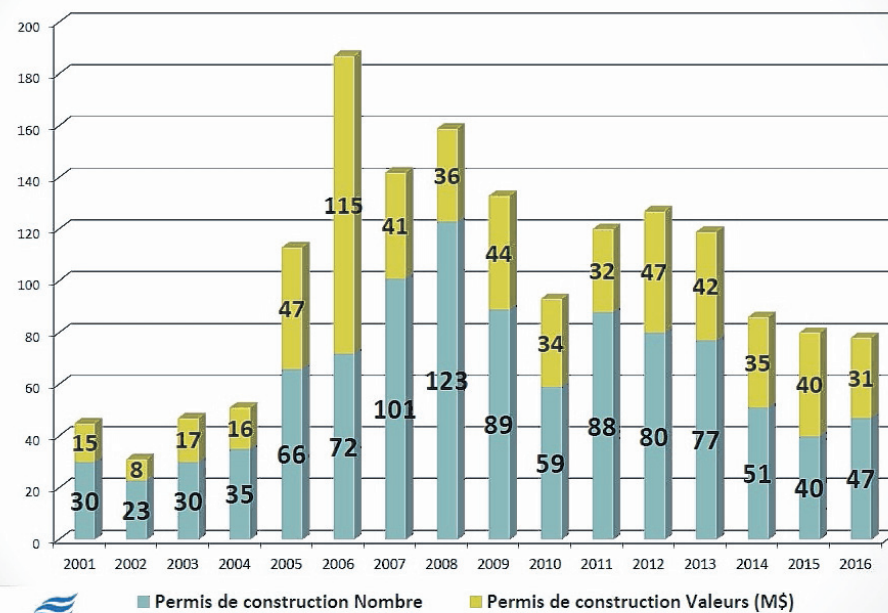
En terme d'incitatifs à la construction, il y a bien quelques mesures municipales qui ont été

adoptées, comme des crédits de taxes pour les logements multigénérationnels ou le remboursement de la taxe de bienvenue depuis trois ans pour les nouveaux diplômés, mais reste que ces facteurs ne sont pas vraiment significatifs lorsque vient le temps d'aller de l'avant pour démarrer un nouveau projet résidentiel.

« Ça peut peut-être inciter quelques-uns, mais c'est assez marginal, explique le maire de Gaspé. C'est surtout la conjoncture économique globale. Quand on stimule l'économie, quand il y a du développement industriel dans le milieu, ça suscite de la construction. Mais ça prend à la base une certitude économique et au moins une perception que l'économie va aller vers le haut pour vraiment susciter de la hausse au niveau de l'immobilier. »

Selon le dernier tour d'horizon de l'activité économique des régions de Desjardins, publié en octobre dernier, l'ensemble du bilan pour la construction neuve devrait être positif en 2017 en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine, ce qui permettra de mettre un terme à deux années de replis consécutifs.

### Permis de constructions neuves



Selon le dernier tour d'horizon de l'activité économique des régions de Desjardins, publié en octobre dernier, l'ensemble du bilan pour la construction neuve devrait être positif en 2017 en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine. (Photo TC Media - Jean-Philippe Thibault)

JUSQU'AU  
3 JANVIER  
SEULEMENT



JUSQU'À  
**5 000 \$**  
DE RABAIS APRÈS TAXES<sup>†</sup>  
MONTANT DISPONIBLE SUR LES SONATA ULTIMATE 2016



Modèle Ultimate montré\*

Modèle Ultimate montré\*

Modèle Ultimate montré\*

2017  
**TUCSON**  
2.0L à trac. avant

POUR 260 SEMAINES  
**74 \$**  
PAR SEMAINE  
INCLUANT

**0 \$**  
COMPTANT  
LOCATION  
**60 MOIS\***

RABAIS DE **750 \$<sup>‡</sup>**



LA TOUTE NOUVELLE  
**ELANTRA L 2017**  
MANUELLE

POUR 208 SEMAINES  
**46 \$**  
PAR SEMAINE  
INCLUANT

**0 \$**  
COMPTANT  
LOCATION  
**48 MOIS\***

RABAIS DE **750 \$<sup>‡</sup>**



ASSOCIATION DES JOURNALISTES  
AUTOMOBILE DU CANADA  
MEILLEURE PETITE VOITURE

2017  
**SANTAFE Sport**  
2.4L à trac. avant

À VOUS POUR  
**82 \$**  
PAR SEMAINE  
pour 364 semaines  
INCLUANT

FINANCEMENT  
À L'ACHAT  
**0,9%**  
POUR  
**84 MOIS<sup>◇</sup>**

RABAIS DE **2 000 \$<sup>‡</sup>**



**GARANTIE**  
5 ANS\*\*

GARANTIE - globale limitée :  
5 ans / 100 000 km

GARANTIE - groupe motopropulseur :  
5 ans / 100 000 km

GARANTIE - sur les émissions :  
5 ans / 100 000 km

ASSISTANCE ROUTIÈRE - 24 heures :  
5 ans / 100 000 km

MD Les noms, logos, noms de produits, noms des caractéristiques, images et slogans Hyundai sont des marques de commerce appartenant à Hyundai Auto Canada Corp. ♦ Prix des véhicules montrés : Elantra Ultimate 2017 à partir de 31 108 \$ / Tucson 2017 1.6T Ultimate à traction intégrale à partir de 41 008 \$ / Santa Fe Sport Ultimate 2017 à partir de 47 108 \$. Frais de 115 \$ (taxe de 15 \$ sur les pneus et taxe de 100 \$ sur le climatiseur sur les modèles équipés d'un climatiseur), et frais de livraison et de destination de 1 695 \$ / 1 795 \$ inclus. Frais d'enregistrement, d'assurance, d'immatriculation, du RDPRM (maximum 76 \$) et taxes applicables en sus. Les frais de livraison et de destination comprennent les frais de transport et de préparation, d'administration du concessionnaire et un réservoir plein de carburant. \* Offres de location sur approbation du crédit des Services financiers Hyundai sur les modèles neufs suivants : Elantra L manuelle 2017 / Tucson 2.0L à trac. av. 2017. 208 / 260 paiements de 46 \$ / 74 \$ par semaine pour 48 / 60 mois sans obligation au terme du contrat de location. Comptant initial de 0 \$ et premier versement exigés. Cette offre ne peut être transférée ni cédée. Aucun échange de véhicule nécessaire. Kilométrage annuel de 16 000 km, 12 c par km additionnel. L'offre de location comprend les frais de livraison et de destination de 1 695 \$ / 1 795 \$, des frais de 115 \$ (taxe de 15 \$ sur les pneus et taxe de 100 \$ sur le climatiseur). Frais d'enregistrement, d'assurance, d'immatriculation, RDPRM et toutes les taxes applicables en sus. Les frais de livraison et de destination comprennent les frais de transport et de préparation, d'administration du concessionnaire et un plein de carburant. ◇ Offres de financement à l'achat sur approbation du crédit des Services financiers Hyundai basées sur les Santa Fe Sport 2.4L à trac. av. 2017, à un taux annuel de 0,9%. 364 versements hebdomadaires de 82 \$ pour 84 mois. Comptant initial requis de 0 \$. Coût d'emprunt (incluant les frais maximum du RDPRM de 76 \$) de 921 \$, pour une obligation totale de 29 696 \$. Frais de 115 \$ (taxe de 15 \$ sur les pneus et taxe de 100 \$ sur le climatiseur sur les modèles équipés d'un climatiseur), livraison et de destination de 1 895 \$ inclus. Frais d'enregistrement, d'assurance, d'immatriculation, du RDPRM (maximum 76 \$) et taxes applicables en sus des offres de financement à l'achat et sont payables au moment de la livraison. Tous les détails chez votre concessionnaire Hyundai. † Financer un Santa Fe Sport 2.4L 2017 à trac. av. ou acheter, financer ou louer une Elantra L 2017 man. / Tucson 2.0L 2017 à trac. av. / Sonata Ultimate 2016 et vous recevrez un rabais de 2 000 \$ / 750 \$ / 5 000 \$. Les montants sont appliqués/fournis après taxes. L'offre est non transférable et ne peut être cédée. Aucun échange de véhicule requis. Tous les détails chez votre concessionnaire Hyundai. ♦ ◇ † \* Offres d'une durée limitée pouvant être modifiées ou annulées sans avis préalable. Contactez votre concessionnaire pour tous les détails. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre. Les stocks sont limités. †† La garantie globale limitée de Hyundai couvre la plupart des pièces du véhicule contre les défauts de fabrication, sous réserve du respect des conditions normales d'utilisation et d'entretien.

Venez rencontrer  
notre équipe  
qualifiée  
et dévouée.



Gyslain Laflamme  
Directeur des ventes



Yves Bujold  
Conseiller aux ventes certifié



Pascal Castilloux  
Conseiller aux ventes certifié

**AVIS DE RECHERCHE**  
Nous recherchons activement  
des véhicules usagés.  
Nous prenons les échanges de  
véhicules de toutes marques.



**HYUNDAI**  
NOUVELLES IDÉES  
NOUVELLES POSSIBILITÉS  
**GASPÉSIE AUTO  
BONAVENTURE**

418 534-2191  
1 877 707-2191

www.gaspesiehyundai.com

6391707-5

# CALENDRIER

# 2017



## JANVIER



**CHARLES**  
Parents : Jonathan Beaudin et Nicole Kenney

DIM.	LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

**Desjardins**  
Caisse populaire  
de la Baie-de-Gaspé  
80, rue Jacques-Cartier  
GASPÉ  
418 368-5555

## FÉVRIER



**MACKENZIE**  
Parents : Ryan Symcott et Cynthia Minville

DIM.	LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.
	1	2	3	4		
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28				

**LOCATION D'OUTILLAGE GASPÉ**  
Location - Vente - Réparation d'équipement & outils de tout genre  
Rental - Sales & Repairs of all equipment and tools  
Ryan Symcott - Verna Fitzpatrick  
Propriétaire / Call - 418 368-4132  
Fax : 418 368-2570  
Compteur : loc.outillage@gaspé.qc.ca  
Dépôt : STIHL & Hilti  
4, rue du Qual, Gaspé QC G4X 2E4

## MARS



**BRYAN ET KELLY-ANN**  
Parents : Dan Gleeton et Mylène Francœur

DIM.	LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.
		1	2	3	4	
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

**HG DIVISION**  
Cloridorme Rivière-au-Renard Gaspé  
Tel.: (418) 395-2015 / (418) 269-3012 / (418) 368-2158  
www.hgdivision.com

## AVRIL



**WILLIAM ET RAFAËL**  
Parents : Éric Servant et Cathy Lemieux

DIM.	LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23/30	24	25	26	27	28	29

**ERSO**  
INFORMATIQUE inc.  
Votre premier choix en Gaspésie  
MARCHAND AFFILIÉ  
**millennium**  
micro  
418 368-5434

## MAI



**WILLIAM ET FÉLIX**  
Parents : Sébastien Turbide et Stéphanie Cronier

DIM.	LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

**MARCHÉ IGA**  
Cronier  
CARREFOUR GASPÉ  
39-1, montée Sandy Beach, Gaspé  
418 368-5211

## JUIN



**IZAÏA, ÉLIAM ET JADE**  
Parents : Simon Langlois et Gabrielle Payet

DIM.	LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.
			1	2	3	
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

**LA POISSONNERIE LES PÊCHERIES GASPÉSIENNES INC.**  
NOS SPÉCIALITÉS :  
• Poissons frais, congelés  
• Salés, séchés  
• Produits fumés  
5, de la Victoria (Parc Industriel) Rivière-au-Renard  
418 269-5999  
www.pecheriesgaspesiennes.com

## JUILLET



**XAVIER, SARA ET ÉLOI**  
Parents : Kevin James Patterson et Marie-Chantal Guillemette

DIM.	LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23/30	24/31	25	26	27	28	29

**VITRO PLUS Ziebart**  
Kevin James Patterson  
Propriétaire  
164, rue de Gaspé, Gaspé  
T 418 368-1970  
F 418 368-7103  
vitro-gaspé@egocable.ca

## AOÛT



**ALICIA-ROSE**  
Parents : Steve Tremblay et Joannie Stibre

DIM.	LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.
			1	2	3	4
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

**4 SAISONS MOTORISÉS**  
5, rue des Lilas, Gaspé • 418 368-9599

## SEPTEMBRE



**MAËVA ET HAILY**  
Parents : Kévin Durréne et Samantha Bois  
Steven Lafamme et Julie Durréne

DIM.	LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.
						1
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

**G.D. CONSTRUCTION ET FILS INC.**  
Entrepreneur général, résidentiel  
et commercial  
Briquetage et maçonnerie  
277-A, Montée Morris Tél. : 418 269-5341  
Rivière-au-Renard Cell. : 418 361-2372

## OCTOBRE



**DYLAN ET NAIMA ÈVE**  
Parents : Jean-Michel Cotton et Marie-Ève Langlois

DIM.	LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

**DECO SUREFACES**  
GASPÉ DÉCOR  
Ma vie  
Mon décor  
RECOURVEMENT DE PLANCHER PEINTURE DÉCORATION  
WWW.GASPEDECOR.COM

## NOVEMBRE



**HUGO ET LÉA**  
Parents : Jean-Jacques Bélanger et Caroline Fournier

DIM.	LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

**Wilbrod Belanger & fils Inc.**  
www.wilbrodbelanger.com  
30, Route 132, Pointe-à-la-Frégate, Cloridorme  
418 395-2115  
Ext. sans frais: 1 866 395-2115

## DÉCEMBRE



**ÉMILE**  
Parents : Harold Gaudreau et Michèle Lemieux

DIM.	LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.
						1
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24/31	25	26	27	28	29	30

**Cartier CONSTRUCTION**  
RÉSIDENTIEL ET COMMERCIAL  
R.B.O. : 8320-6648-49  
Harold Gaudreau  
harold.gaudreau@hotmail.com  
418 368-0149  
Cell. : 418 361-2088  
69, rue Thompson, Gaspé

# CALENDRIER

# 2017



## JANVIER

**CHARLES**  
Parents : Jonathan Beaudin et Nicole Kenney

DIM.	LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

## FÉVRIER

**MACKENZIE**  
Parents : Ryan Symcott et Cynthia Minville

DIM.	LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28				

## MARS

**BRYAN ET KELLY-ANN**  
Parents : Dan Gleeton et Mylène Francœur

DIM.	LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

## AVRIL

**WILLIAM ET RAFAËL**  
Parents : Éric Servant et Cathy Lemieux

DIM.	LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23/30	24	25	26	27	28	29

**Desjardins**  
Caisse populaire  
de la Baie-de-Gaspé  
80, rue Jacques-Cartier  
GASPÉ  
418 368-5555

**LOCATION D'OUTILLAGE G A S P É**  
Location - Vente - Réparation d'équipement & outils de tout genre  
Rental - Sales & Repairs of all equipment and tools  
Ryan Symcott - Verna Fitzpatrick  
Propriétaire / Call - 418 368-4132  
Fax : 418 368-2570  
Compt. : loc.outill.gasp@copgasp.ca  
Dépositaire **STIHL** & **Hierra**  
4, rue du Qual, Gaspé QC G4X 2E4

**HG DIVISION**  
Cloridorme Rivière-au-Renard Gaspé  
Tel.: (418) 395-2015 / (418) 269-3012 / (418) 368-2158  
www.hgdivision.com

**ERSO**  
INFORMATIQUE inc.  
Votre premier choix en Gaspésie  
**millennium**  
MARCHAND AFFILIÉ  
418 368-5434

## MAI

**WILLIAM ET FÉLIX**  
Parents : Sébastien Turbide et Stéphanie Cronier

DIM.	LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

## JUIN

**IZAÏA, ÉLIAM ET JADE**  
Parents : Simon Langlois et Gabrielle Payet

DIM.	LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

## JUILLET

**XAVIER, SARA ET ÉLOI**  
Parents : Kevin James Patterson et Marie-Chantal Guillemette

DIM.	LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23/30	24/31	25	26	27	28	29

## AOÛT

**ALICIA-ROSE**  
Parents : Steve Tremblay et Joannie Stibre

DIM.	LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

**MARCHÉ IGA**  
Cronier  
CARREFOUR GASPÉ  
39-1, montée Sandy Beach, Gaspé  
418 368-5211

**LA POISSONNERIE LES PECHERIES GASPÉSIENNES INC.**  
NOS SPÉCIALITÉS :  
• Poissons frais, congelés  
• Salés, séchés  
• Produits fumés  
5, de la Victoria (Parc Industriel) Rivière-au-Renard  
418 269-5999  
www.pecheriesgaspesiennes.com

**VITRO PLUS Ziebart**  
Kevin James Patterson  
Propriétaire  
164, rue de Gaspé, Gaspé  
vitro-gaspé@egocable.ca  
T 418 368-1970  
F 418 368-7103

**4 SAISONS MOTORISÉS**  
5, rue des Lilas, Gaspé • 418 368-9599

## SEPTEMBRE

**MAËVA ET HAILY**  
Parents : Kévin Durréne et Samantha Bois  
Steven Lafamme et Julie Durréne

DIM.	LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

## OCTOBRE

**DYLAN ET NAIMA ÈVE**  
Parents : Jean-Michel Cotton et Marie-Ève Langlois

DIM.	LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

## NOVEMBRE

**HUGO ET LÉA**  
Parents : Jean-Jacques Bélanger et Caroline Fournier

DIM.	LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

## DÉCEMBRE

**ÉMILE**  
Parents : Harold Gaudreau et Michèle Lemieux

DIM.	LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24/31	25	26	27	28	29	30

**G.D. CONSTRUCTION ET FILS INC.**  
Entrepreneur général, résidentiel  
et commercial  
Briquetage et maçonnerie  
277-A, Montée Morris Tél. : 418 269-5341  
Rivière-au-Renard Cell. : 418 361-2372

**DECO SUREFACES**  
GASPÉ DÉCOR  
Ma vie  
Mon décor  
RECOURVEMENT DE PLANCHER PEINTURE DÉCORATION  
www.gaspdecor.com

**Wilbrod Belanger & fils Inc.**  
www.wilbrodbelanger.com  
30, Route 132, Pointe-à-la-Frégate, Cloridorme  
418 395-2115  
Ext. sans frais: 1 866 395-2115

**Cartier CONSTRUCTION**  
RÉSIDENTIEL ET COMMERCIAL  
R.B.O. : 8320-6648-49  
Harold Gaudreau  
harold.gaudreau@hotmail.com  
418 368-0149  
Cell. : 418 361-2088  
69, rue Thompson, Gaspé

Offrez-vous des extras  
 ✓ Encadré ✓ Titre centré  
 ✓ Couleur ✓ Caractères gras  
 Informez-vous auprès  
 de votre téléconseiller

Profitez également de la parution GRATUITE  
 de votre annonce sur **VosClassées.ca**.

Heure de tombée: jeudi 15 h

Heures d'affaires du service téléphonique: lundi au vendredi 8h30 à 16h30

Mode de paiement:

À NOS ANNONCEURS: Assurez-vous que le texte de votre annonce est exact dès sa parution, sinon il faut nous en aviser immédiatement. En cas d'erreur, notre responsabilité se limite uniquement au montant de l'achat de la première semaine de parution de votre annonce. Toute discrimination est illégale.

**POUR TOUT ACHETER  
 ET TOUT VENDRE,  
 près de chez vous**

## Un seul numéro 1-866-637-5236

IMMOBILIER  
100 à 299

MARCHANDISE  
300 à 399

SERVICES  
400 à 599

EMPLOI ET FORMATION  
600 à 799

ÉVÈNEMENTS SPÉCIAUX  
800 à 899

VÉHICULES  
900 à 999

**160** Terrains / Terres à vendre

**GRAND terrain, rivière au Renard, centre du village, prêt à construire. Prix: évaluation municipale. 418-562-3769**

**225** Propriétés à louer

PETITE maison Petit-Cap, semi-meublée, 550\$/ mois. Libre. Pas d'animaux, 450-474-5191

**424** Astrologie/occultisme

ANA Médium pure, 40 ans d'expérience, ne pose aucune question, réponses précises et datées, confidentielles. Tél.: 514-613-0179 (Avec ou sans Visa/ Mastercard)

**484** Services divers

SAAQ - SAAQ - SAAQ Victime d'un accident automobile? Vous avez des blessures? Contactez-nous. Consultation gratuite. M. Dion Avocats, tél: 1-855-282-2022 www.sosaaq.com

**485** Agence de rencontre avec permis

CONTACTS directs et rencontres sur le service #1 au Québec! Conversations, rencontres inattendues, des aventures inoubliables vous attendent. Goûtez la différence. Appelez le 1-877-661-2626 pour les écouter ou bien, pour leur parler, depuis votre cellulaire, faites le # (carré) 6910 (des frais peuvent s'appliquer). L'aventure est au bout de la ligne.

**555** Argent à prêter

310-PRÊT: Prêt de 500\$ à 1,000\$. Aucune enquête de crédit. Approbation en 5 minutes. Ouvert 7 jours de 8h à 20h. Compose sans frais: 310-PRET

**EMPRUNTEZ Jusqu'à 750\$ en 1h! Simple, Rapide et Sécuritaire. Aucun Crédit Refusé! Appelez 1-888-906-1863 Ou ArgentDirect.com**

**270** Bureaux / locaux à louer

**PROMOTION hivernale, terrain à 30,000\$ incluant test de sol, arpentage, notaire, rue asphaltée et aqueduc 418-360-4955 www.domaine.aeroport.com**

**BUREAUX, local, centre-ville Gaspé, 11.00\$ à 13.00\$/ pi.ca., Albert. 418-368-5048**

**483** Compagne/compagnon

GARS cherche gars, 21-40 ans pour relation sincère durable. 819-626-0230



Trouvez-en encore plus sur **vosclassées.ca**



### Remerciements

Rita O'Connor

Nous désirons remercier tous ceux et celles qui nous ont témoigné des marques de sympathie soit par courriels, visite ou assistance à la célébration de la Parole lors du décès de dame Rita O'Connor survenu le 1<sup>er</sup> novembre 2016.

Un merci spécial à mesdames Suzanne Cotton et Madone Dupuis pour la cérémonie ainsi qu'à la Maison funéraire Harris Gleeton pour son professionnalisme, en particulier à M. Alain Côté.

Veuillez considérer ces remerciements comme personnels.

Famille Harry O'Connor

### À LOUER

**2½, 3½, 4½, 5½**  
**DISPONIBLES**

POUR PLUS D'INFORMATIONS COMMUNIQUER AU 418-360-1388 POSTE 210



### OFFRE D'EMPLOIS

Notre entreprise Les Forages CCL (1993) inc., Entrepreneur général en forage et dynamitage cherche à combler les postes suivants pour la région de Fermont:

**CCL (1993) INC.**  
(450) 632-3995

**MÉCANICIEN DE CAMIONNETTES ET CAMIONS  
 MÉCANICIEN D'ENGIN DE CHANTIER/  
 ÉLECTROMÉCANICIEN/MÉCANIQUE DE FOREUSES**

Les personnes intéressées par ce poste sont invitées à faire parvenir leur CV par courriel à l'adresse suivante: **emploi@foragesccl.com**

SERVICE RENCONTRE. Relations Long-terme, ESSAYEZ GRATUITEMENT!!! 1-888-451-7661. Appelez #7878 ou 1-866-634-8995. Adulte 1 à 1 en direct appelez: 1-877-347-9242. ou #5015. Rencontrez des femmes célibataires de votre région. 1-888-571-5763 (18+)

**TOUT VENDRE  
 TOUT ACHETER**  
24h/7j  




## Ton CV est déjà enregistré sur le site ?

**Tu peux postuler via ton mobile**



### OFFRE D'EMPLOI SAUVETEUR OU SAUVETEUSE À LA PLAGE (POSTE ÉTUDIANT)

La Ville de Gaspé est à la recherche de candidats ou candidates afin de combler des poste de sauveteur ou sauveteuse étudiant(e) à la plage Haldimand pour l'été 2017.

**Date limite de mise en candidature : Le 10 février 2017, à 12h**

**Vous trouverez la description complète de ce poste sur le site internet de la Ville de Gaspé à l'adresse suivante : www.ville.gaspe.qc.ca dans la section des offres d'emploi.**

Annie Arsenault  
 Directrice des ressources humaines  
 Ville de Gaspé  
 25, rue de l'Hôtel-de-Ville, Gaspé (Québec) G4X 2A5  
 Téléphone : 418 368-2104, poste 8500 • Télécopieur : 418 368-8532  
 Courriel : annie.arsenault@ville.gaspe.qc.ca



## A. Hébert & Fils inc.

Entrepreneur général  
 Spécialités : excavation / construction de routes / déneigement

RBQ : 1230-2311-09

A. Hébert et fils inc. est une entreprise familiale fondée en 1972, située à Port-Menier sur l'île d'Anticosti. Entrepreneur général, spécialisé dans l'entretien des chemins d'été et d'hiver, la construction et la réparation de chemins, de points et le transport par fardier, l'entreprise recherche des gens qui aiment l'aventure, le travail avec une équipe dynamique et le goût de profiter des beautés de l'île aux milliers de chevreuils. Pour la prochaine saison, l'entreprise cherche à combler les postes suivants:

### MÉCANICIEN D'ATELIER

**Compétences:** DEP en mécanique d'engin de chantier, 5 ans d'expérience en mécanique générale, sur des équipements de voirie, permis de conduire classe 1 serait un atout, minimum de 3 ans d'expérience dans la mécanique de véhicule léger et mini-mécanique et une base en soudure est nécessaire.

### OPÉRATEUR DE NIVELEUSE

**Compétences:** Carte de compétence en machinerie lourde (CCQ), minimum de 5 ans d'expérience en nivelage de chemin forestier, expérience en nivelage à niveau serait un atout, autonomie, sens des responsabilités et facilité à travailler en équipe.

### CAMIONNEURS (CLASSE 1)

**Compétences:** Permis de classe 1 (minimum de 3 ans d'expérience), autonomie, sens des responsabilités, facilité à travailler en équipe et bonne capacité physique.

**L'entreprise offre:**

- Des salaires intéressants par rapport au secteur hors-construction
- Vols par avion payés, hébergement et allocation de pension, transport des employés sur l'île.
- Horaire de travail flexible
- Durées des emplois de la mi-mai à la mi-novembre (sauf mécanicien début en février et mars)

**Si intéressé, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae par courriel à : Hugues Boudreau, directeur des opérations, hugues@lepec.ca.**

# Un savoir ancestral menacé

FRÉDÉRIC DURAND

frederic.durand@tc.tc

**TRADITION.** Stephen Jerome fabrique des paniers tissés en bois de frêne noir selon la technique mi'gmaq ancestrale. Il poursuit son œuvre dans les traces de son père, de son grand-père et de son arrière-grand-père.

Il a lui-même commencé à un très jeune âge, vers 8 ou 9 ans, à apprendre le métier de son père. Enfant, il travaillait déjà dans l'atelier familial. « Au plus loin que mes souvenirs remontent, je me rappelle mon arrière-grand-père qui fabriquait des paniers avec cette technique, explique l'homme de Gesgapegiag. Après l'école, mes amis ne venaient plus me chercher pour jouer, ils savaient que je travaillais. Je faisais mes devoirs, et ensuite je travaillais à fabriquer des paniers. C'était un moyen de survie pour ma famille. »

Aujourd'hui, il pratique l'activité presque quotidiennement. Il n'est pas rare qu'il entre dans son

atelier vers 4 h du matin. Même si la survie de sa famille n'en dépend plus, l'activité aide quand même financièrement. C'est aussi une forme de thérapie pour Stephen Jerome.

« Mon père m'a donné mon couteau, et il m'a dit : « Avec ça, tu ne manqueras pas de nourriture ». Parfois quand je suis dans mon atelier, je l'entends me parler, je sens sa présence. J'ai eu des problèmes d'alcool et de drogues dans le passé. Si je n'avais pas eu ça, je serais en mauvais état aujourd'hui », explique-t-il.

## PERPÉTUER LA TRADITION

Stephen Jerome travaille dans le milieu de la construction, notamment sur les parcs éoliens. Bien que d'autres projets puissent l'amener à aller travailler à l'extérieur de la région, il envisage plutôt de rester chez lui à continuer à travailler sur ses paniers. « Je ressens un poids sur l'épaule, tout me dit que je devrais travailler à perpétuer la tradition », dit-il.

En effet, ses connaissances risquent de se perdre, puisque ses enfants n'ont pas à ce jour démontré d'intérêt pour apprendre le métier. Stephen Jerome l'enseigne toutefois à des étudiants du programme d'éducation des adultes de la communauté, dans l'espoir que la tradition puisse se perpétuer. « J'offre mon temps bénévolement. J'espère qu'ils développeront un intérêt et que quelqu'un puisse prendre la relève. S'il m'arrivait quelque chose, ça serait perdu. »

Certains de ses étudiants ont démontré un intérêt et même des aptitudes pour ce métier, ce qui demeure une bonne nouvelle pour lui. Il alimente



Stephen Jerome aimerait pouvoir perpétuer la tradition qui remonte à son arrière-grand-père. (Photo TC Media - Frédéric Durand)

d'ailleurs en lanières de bois des artisans d'une dizaine de communautés mi'gmaq de l'Est du pays, et même jusqu'au Maine aux États-Unis. « Il n'y a personne ou presque qui récolte et prépare le bois comme ça. Il y

a des familles qui dépendent de moi pour mettre de la nourriture sur leur table, des aînés qui ne peuvent plus aller récolter le bois. Ils m'achètent la matière première et fabriquent et vendent des paniers décoratifs. »

## TÉLÉVISION

### Des entrepreneurs de la Gaspésie à l'avant-plan à Unis TV

La chaîne Unis TV lancera dès janvier l'émission *De par chez nous*, qui vise à dresser un portrait actuel et inspirant du Québec régional.

Cette série documentaire ira à chaque semaine à la rencontre de ceux qui aiment leur coin de pays et qui ont choisi d'y habiter en lançant des initiatives de développement originales. Les épisodes ont en commun une vision moderne voulant rendre hommage à la richesse des territoires, à leur diversité et à l'engagement des individus dans leur milieu de vie.

Parmi ceux-ci, trois ont été tournés en Gaspésie, dont le premier à Carleton-sur-Mer avec Raphaël Guité, qui fait sa marque dans le secteur du loisir et du tourisme en offrant un restaurant de sushis et de l'hébergement dans des yourtes flottantes. Le 9 février, ce sera au tour de Guillaume Molaison de l'Auberge Chic-Chac de Murdochville avec son projet bien connu dans la communauté de faire de la municipalité la destination hivernale de prédilection pour le ski hors-piste. Retour à la plage de Carleton-sur-Mer le 30 mars avec Patrick Dubois et son idée de faire entendre des contes à la brunante à la chaleur d'un feu de grève.

« La série va à la rencontre de gens uniques afin de connaître leurs motivations à occuper le territoire de manière harmonieuse et de faire rayonner leur région. L'engagement social, la solidarité, la coopération, la rigueur et l'altruisme sont au cœur des actions déployées par les gens rencontrés. Ces mêmes valeurs sont aussi bien ancrées dans les communautés choisies, elles teignent positivement les relations entre les individus de même que l'essence de la série », explique la production.

Cette dernière est l'œuvre de Pierre-Yves Lord alors que Marieme Ndiaye assure l'animation. (J.P.)



### Offre d'emploi DIRECTEUR (TRICE) GÉNÉRAL (E)

La Fondation communautaire recherche un candidat qui saura mettre à profit ses expériences et ses réalisations afin de relever les défis suivants :

- Conformément au plan stratégique, développer et stimuler les initiatives philanthropiques dans la région notamment par la promotion et la création de nouveaux fonds de dotation pour soutenir différentes causes.
- Coordonner les activités du conseil d'administration et ses comités.
- Mobiliser et gérer des ressources humaines
- Promouvoir et représenter la Fondation dans les médias, dans le milieu et auprès des partenaires.
- Administrer et gérer les activités financière FCGI

### Compétences et qualités recherchées :

- Posséder une formation universitaire. L'absence de diplôme peut être compensée par une expérience jugée pertinente.
- Avoir une bonne connaissance de la région GÎM.
- Être un excellent communicateur et avoir une grande capacité d'analyse et de compréhension.
- Posséder une bonne connaissance du français (parlé et écrit) et avoir une connaissance minimale de l'anglais.
- Posséder la connaissance et la maîtrise du fonctionnement d'un conseil d'administration sont des atouts.
- Aimer le travail d'équipe et faire preuve de débrouillardise, d'initiative, de créativité, de leadership orienté sur l'action et les résultats.
- Avoir une bonne connaissance informatique, des logiciels de traitement de texte et des logiciels comptables courants.
- Être prêt à se déplacer à l'occasion, principalement en Gaspésie.

Lieu de travail : Maria (Gaspésie).  
Conditions de travail : Salaire selon l'expérience et les compétences, emploi temps plein.  
Date d'entrée en fonction : à déterminer  
Seuls les candidats retenus seront contactés.  
Faire parvenir votre curriculum vitae avant le vendredi 6 janvier 2017, à midi :  
FONDATION COMMUNAUTAIRE GASPÉSIE-LES-ÎLES, 65, rue des Voltigeurs, bureau 101, Maria (Québec) G0C 1Y0  
Par courriel : info@fondationcgi.com

&gt;7053120

### Ma carrière chez TC Transcontinental



## CONSEILLER EN SOLUTIONS MÉDIAS

Temps plein  
Secteur Gaspé

Relevant du directeur général, les principales responsabilités du conseiller en solutions médias sont de solliciter et développer les ventes de la gamme complète des solutions publicitaires offertes auprès de la clientèle assignée dans un marché donné afin de les aider à maximiser l'impact de leur investissement auprès du public et d'assurer un service de qualité à ses clients.

La personne recherchée possède un diplôme d'études collégiales OU un diplôme d'études secondaires et une combinaison d'expériences professionnelles pertinentes dans le domaine de la vente incluant le développement de la clientèle. Elle a des habiletés marquées en communication, est axée vers les résultats et a un grand souci du service à la clientèle. Elle a une connaissance du fonctionnement Web (atout considérable) et devra posséder une automobile pour effectuer ses déplacements.

Les personnes intéressées par ce poste sont invitées à soumettre leur CV via la section *Carrières* de notre site internet à [www.tc.tc/carriere](http://www.tc.tc/carriere).



Prière de ne pas téléphoner. TC Transcontinental favorise l'égalité des chances en matière d'emploi et d'avancement. La forme masculine désigne, lorsqu'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes. Seules les personnes retenues pour une entrevue seront contactées.

Premier imprimeur et chef de file de solutions médias et d'activation marketing au Canada, TC Transcontinental crée des produits et services permettant aux entreprises d'attirer, de joindre et de fidéliser leur public cible. La Société se spécialise dans les médias imprimés et numériques, la production de magazines, de journaux, de livres et de contenus sur mesure, le marketing de masse et personnalisé, les applications mobiles et interactives, la production télévisuelle et la distribution de porte en porte.

Transcontinental inc. (TSX : TCL.A, TCL.B, TCL.PR.D), connue sous les marques TC Transcontinental, TC Media et TC Imprimeries Transcontinental, compte approximativement 9500 employés au Canada et aux États-Unis, et ses revenus publiés ont été de 2,1 milliards de dollars canadiens en 2012.

&gt;7053449

## AGENDA

**Bingo** des Filles d'Isabelle de Rivière-au-Renard le vendredi 30 décembre à 19 h 30.

**Déjeuner communautaire** de la veille du jour de l'An le samedi 31 décembre de 8 h à 10 h 30 au Douglas Community Center.

**Party du jour de l'An** de la Légion de Gaspé le samedi 31 décembre à 21 h avec Michel Villeneuve à la musique. Des frais d'entrée sont exigés.

**Danse** au local du Club de l'âge d'or de Rivière-au-Renard le samedi 31 décembre à 21 h.

**Bingo** du comité paroissial de Cap-aux-Os le lundi 2 janvier à 19 h 30 au sous-sol de l'église.

**Messe** de Saint Pérégrin le mardi 3 janvier à 19 h au sanctuaire de Pointe-Navarre.

Reprise des **Cours de danse** sociale le dimanche 15 janvier à 15 h et en ligne débutant le mardi 17 janvier à 19 h par Jules Leblanc au Club de l'âge d'or de Saint-

Majorique. Informations au 418 368-7105.

**Tournoi de hockey** adultes à Rivière-au-Renard du 27 au 29 janvier dans les catégories Homme compétition (18 ans et plus), Homme participation (18 ans et plus), Homme amical (50 ans et plus) et Mixte (18 ans et plus). Date limite d'inscription le mardi 17 janvier auprès de Réginald au 418 368-2070.

Activités du **Club Fadoq Les Montagnards** de Murdochville. Viactive le lundi à 13 h 30, Pétanque le mardi à 13 h 30 et pratique de danse à 18 h 30. Jeux de poche le jeudi à 13 h 30 et tai-chi à 18 h 30. Soupe le dimanche à 17 h et bingo à 19 h.

Veillez noter que vous pouvez nous **communiquer vos annonces par courriel** à l'adresse suivante : gas.redaction@tc.tc. Toutes les annonces doivent être reçues au plus tard le vendredi matin à 9 h et une journée plus tôt lors des semaines avec congé férié.

## ÉDUCATION



## Plus de 1 100\$ pour les sapins de l'espoir

Pour la 4e édition du mini-relais pour la vie, les écoles Saint-Rosaire et de La Découverte ont vendu des lumières de Noël à 2\$ l'unité. Avec 567 lumières vendues, c'est une somme de 1 134\$ qui a été amassée contre le cancer. À noter que toutes ces lumières sont allumées dans les deux sapins devant les écoles. (J.P.) (Photo Gracieuseté CSCC)

## Rosie la truie réjouit les tout-petits

**DESSINS.** Pas moins de 777 enfants se sont rués sur leurs crayons afin de donner de la couleur à Rosie la truie qui était le sujet du concours de coloriage de Noël du réseau BIBLIO-GÎM.

On parle d'un nombre de participants plus impressionnant que l'année dernière au concours de coloriage. Les tout-petits ont clairement apprécié davantage la petite truie au Père Noël qui était en vedette dans le concours de l'an dernier.

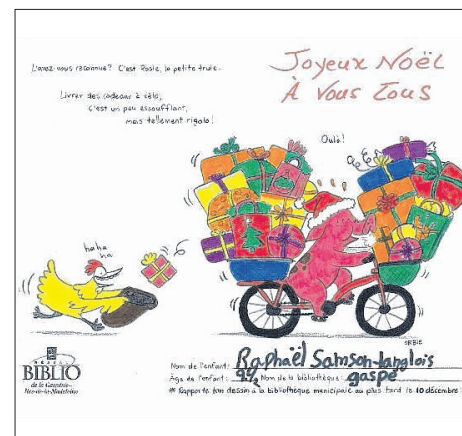
Cette année, dix enfants se méritent un bas de Noël rempli de livres et de surprise. Le bouquin « La petite truie, le vélo et la lune » écrit par Pierrette Dubé et illustré par Orbie fait d'ailleurs partie des cadeaux qui se retrouvent dans le bas.

Les enfants gagnants pourront aller récupérer leur bas de Noël à leur bibliothèque municipale dans les prochains jours.

### LISTE DES GAGNANTS

- **Raphaël Samson-Langlois**, 9 ans ½, Gaspé
- **Sofia-Rose Samson-Langlois**, 2 ans ½, Gaspé
- **Eve Lafontaine**, 4 ans, Sainte-Thérèse-de-Gaspé
- **Joseph-Arthur Chénard**, 2 ans, Sainte-Anne-des-Monts
- **Jeanne Arseneault**, 4 ans, Saint-Siméon
- **Jocelyn Junior Thibault-Mercier**, 6 ans, Saint-Siméon
- **Jolyane Francoeur**, 4 ans, Murdochville
- **Gabriel Dumais**, 8 ans, Bonaventure
- **Émile Trépanier**, 5 ans, New Richmond
- **Maxim Leblanc**, 9 ans, Caplan

(D.F.)



Le coloriage du petit Raphaël Samson-Langlois est l'un des dessins gagnants du concours. (Photo Gracieuseté)

### NAISSANCES

#### ■ BÉBÉ ENGLISH COUILLARD

Fille d'Anne English et Martin Couillard de Gaspé, née le 12 décembre 2016.

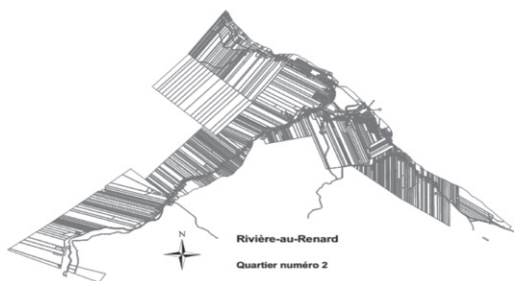
#### ■ BÉBÉ BERNATCHEZ

**DUMARESQ**  
Garçon de Janie Bernatchez et Steve Dumaresq, né le 21 décembre 2016.



### AVIS PUBLIC

Aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du secteur suivant de la municipalité : quartier numéro 2 au complet, (ex-municipalité de Rivière-au-Renard) et selon le croquis ci-après :



AVIS public est par les présentes donné par la soussignée, Greffière de la Ville de Gaspé,

QUE lors d'une séance ordinaire tenue le 19 décembre 2016, le Conseil municipal de cette Ville a adopté le règlement suivant :

1319-16 : CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE AU PROFIT DU QUARTIER NUMÉRO 2 POUR UNE SOMME DE 8 500 \$ EN 2017

QUE les personnes habiles à voter sur le règlement à la date du 19 décembre 2016 et qui ont de ce fait le droit de demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire auront accès à un registre ouvert à leur intention de neuf heures (9 h) à dix-neuf heures (19 h), le 9 janvier 2017, au Bureau de la greffière à l'hôtel de ville afin d'y inscrire leurs nom, adresse et occupation appuyés de leur signature.

#### EST UNE PERSONNE HABILE À VOTER DU SECTEUR CONCERNÉ

Toute personne qui, le 19 décembre 2016, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :

- être une personne physique domiciliée dans le secteur concerné de la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois, au Québec et
- être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Tout propriétaire unique non résident d'un immeuble ou occupant unique non résident d'un établissement d'entreprise du secteur concerné de la municipalité qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné de la municipalité depuis au moins 12 mois;
- dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Tout copropriétaire indivis non résident d'un immeuble ou cooccupant non résident d'un établissement d'entreprise du secteur concerné de la municipalité qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné de la municipalité, depuis au moins 12 mois;
- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire de la municipalité, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

Personne morale :

- avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 19 décembre 2016, et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la Loi.

QUE les personnes habiles à voter sur le règlement en question doivent établir leur identité auprès du responsable du registre, en présentant notamment : soit une carte d'assurance-maladie délivrée par la Régie d'assurance maladie du Québec, soit un permis de conduire délivré sur support plastique par la Société de l'assurance automobile du Québec, soit un passeport canadien, soit une carte d'identité des Forces canadiennes, soit un certificat de statut d'Indien.

QUE le nombre requis de demandes enregistrées pour que le règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 241 et qu'à défaut de ce nombre, le règlement en question sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

QUE toute personne habile à voter sur ce règlement peut le consulter au Bureau de la Greffière, de huit heures quinze (8 h 15) à midi (12 h) et de treize heures (13 h) à seize heures trente (16 h 30) du lundi au jeudi, et de huit heures quinze (8 h 15) à midi (12 h) le vendredi, et pendant les heures d'enregistrement.

QUE le résultat de cette consultation par la procédure d'enregistrement sera annoncé le 9 janvier 2017, à 19 h, au bureau de la soussignée, 25, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Gaspé.

DONNÉ à Gaspé, ce 28 décembre 2016.

Isabelle Vézina,  
Directrice des services juridiques et greffière



### AVIS PUBLIC DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL

AVIS est par les présentes donné que sera étudiée, lors de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Gaspé qui sera tenue en la salle de l'hôtel de ville, le lundi 16 janvier 2017 à 20 h, une demande d'usage conditionnel en vertu du règlement sur les usages conditionnels 1172-12, pour la propriété sise au 1770, boulevard de Forillon demandée déposée par Un Océan de Saveurs inc.

La nature de la demande d'usage conditionnel consiste en :

- **Ayant pour but de permettre un usage conditionnel d'activités artisanales de transformation d'algues marines au 1770, boulevard de Forillon, comprenant l'agrandissement du bâtiment principal et l'ajout d'une serre.**

Au cours de cette séance, le Conseil entendra tout intéressé désirant se faire entendre relativement à cette demande.

Fait et donné à Gaspé, ce 28 décembre 2016.

Isabelle Vézina,  
La Directrice des services juridiques et greffière

# Le chemin de fer gaspésien en quelques dates depuis 10 ans

**COLLABORATION SPÉCIALE  
GILLES GAGNÉ**

**HISTOIRE.** Voici quelques dates importantes dans le dossier du train, marchandises et passagers, au cours des dix dernières années dans notre région.

**2006:** Formulation d'une requête pour vente ou pour abandon de l'axe Matapédia-Chandler par Chemins de fer du Québec et sa filiale, Chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs, l'ancien propriétaire du tronçon Matapédia-Chandler. La demande survient un an après la fermeture de la cartonnerie Smurfit-Stone, de New Richmond.

**2007:** En juin, les gouvernements québécois et canadien annoncent qu'ils accordent une subvention pour l'achat, par la Société

du chemin de fer de la Gaspésie (propriétaire depuis 1997 du tronçon Chandler-Gaspé), de l'axe Matapédia-Chandler.

**2009:** En novembre, Temrex, déjà le plus important client de la Société du chemin de fer de la Gaspésie, triple son volume de marchandises par rail en débutant le transport de copeaux à destination de la papeterie de Rivière-du-Loup.

**2010:** En novembre, obtention par Rail GD de son premier contrat de réparation d'une voiture de passagers pour Via Rail.

**2011:** Dévoilement en décembre d'une étude réalisée par Hatch Mott MacDonald situant le coût de réfection du tronçon Matapédia-Gaspé à 93,5 millions\$ pour sécuriser l'emprise pendant 25 ans.

**2012:** Le gouvernement libéral de Jean Charest annonce en mai la somme de 17

millions\$ en deux ans pour la réfection du tronçon Matapédia-Gaspé.

**2013:** Le gouvernement péquiste de Pauline Marois annonce, en mai, une somme de 10 millions\$, à investir surtout entre Percé et Gaspé pour réparer les ponts et permettre le passage du train touristique Amiral. En août, l'utilisation d'une solution saline comme défoliant mène à la suspension du service passagers de Via Rail.

**2014:** Une étude de la firme-conseil AECOM situe à 122 millions\$ le coût de réfection du tronçon Matapédia-Gaspé. En novembre, la Société du chemin de fer de la Gaspésie (SCFG) se place sous la protection des tribunaux, en raisons de créances de 3,9 millions\$. La SCFG demeure l'exploitant du tronçon.

**2015:** En mars, Transport-Québec annonce son intention d'acquiescer le tronçon



**Le retour du train de marchandises est grandement souhaité en Gaspésie.**

(Photo Gracieuseté - Marielle Guay)

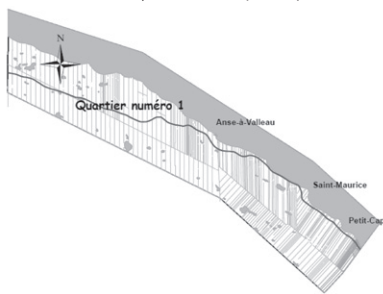
Matapédia-Gaspé. La transaction est finalisée en mai. Une autre étude, plus poussée et réalisée par Canarail, réduit à 86 millions\$ la réfection du tronçon.

**2016:** Expansion considérable du potentiel de transport par rail en Gaspésie. Si les projets sérieux se réalisent, le trafic pourrait passer de 1 600 wagons à près de 10 000 wagons par an.



## AVIS PUBLIC

Aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du secteur suivant de la municipalité : quartier numéro 1 au complet, (ex-municipalité de la Paroisse de St-Maurice) et selon le croquis ci-après :



AVIS public est par les présentes donné par la soussignée, Greffière de la Ville de Gaspé,

QUE lors d'une séance ordinaire tenue le 19 décembre 2016, le Conseil municipal de cette Ville a adopté le règlement suivant :

1318-16 : CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE AU PROFIT DU QUARTIER NUMÉRO 1 POUR UNE SOMME DE 7 000 \$ EN 2017

QUE les personnes habiles à voter sur le règlement à la date du 19 décembre 2016 et qui ont de ce fait le droit de demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire auront accès à un registre ouvert à leur intention de neuf heures (9 h) à dix-neuf heures (19 h), le 9 janvier 2017, au Bureau de la greffière à l'hôtel de ville afin d'y inscrire leurs nom, adresse et occupation appuyés de leur signature.

EST UNE PERSONNE HABILE À VOTER DU SECTEUR CONCERNÉ

Toute personne qui, le 19 décembre 2016, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :

- être une personne physique domiciliée dans le secteur concerné de la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois, au Québec et
- être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Tout propriétaire unique non résident d'un immeuble ou occupant unique non résident d'un établissement d'entreprise du secteur concerné de la municipalité qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné de la municipalité depuis au moins 12 mois;
- dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Tout copropriétaire indivis non résident d'un immeuble ou cooccupant non résident d'un établissement d'entreprise du secteur concerné de la municipalité qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné de la municipalité, depuis au moins 12 mois;
- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire de la municipalité, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

Personne morale :

- avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 19 décembre 2016, et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la Loi.

QUE les personnes habiles à voter sur le règlement en question doivent établir leur identité auprès du responsable du registre, en présentant notamment : soit une carte d'assurance-maladie délivrée par la Régie d'assurance maladie du Québec, soit un permis de conduire délivré sur support plastique par la Société de l'assurance automobile du Québec, soit un passeport canadien, soit une carte d'identité des Forces canadiennes, soit un certificat de statut d'Indien.

QUE le nombre requis de demandes enregistrées pour que le règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 125 et qu'à défaut de ce nombre, le règlement en question sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

QUE toute personne habile à voter sur ce règlement peut le consulter au Bureau de la Greffière, de huit heures quinze (8 h 15) à midi (12 h) et de treize heures (13 h) à seize heures trente (16 h 30) du lundi au jeudi, et de huit heures quinze (8 h 15) à midi (12 h) le vendredi, et pendant les heures d'enregistrement.

QUE le résultat de cette consultation par la procédure d'enregistrement sera annoncé le 9 janvier 2017, à 19 h, au bureau de la soussignée, 25, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Gaspé.

DONNÉ à Gaspé, ce 28 décembre 2016.

Isabelle Vézina,  
Directrice des services juridiques et greffière

>7064973



## APPEL PUBLIC

Aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du secteur suivant de la municipalité : quartier numéro 3 au complet (ex-municipalités de Cap-des-Rosiers, Baie de Gaspé Nord, Anse-au-Griffon et Grande-Grève) et selon le croquis ci-après :



AVIS public est par les présentes donné par la soussignée, Greffière de la Ville de Gaspé,

QUE lors d'une séance ordinaire tenue le 19 décembre 2016, le Conseil municipal de cette Ville a adopté le règlement suivant :

1320-16 : CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE AU PROFIT DU QUARTIER NUMÉRO 3 POUR UNE SOMME DE 10 000 \$ EN 2017

QUE les personnes habiles à voter sur le règlement à la date du 19 décembre 2016 et qui ont de ce fait le droit de demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire auront accès à un registre ouvert à leur intention de neuf heures (9 h) à dix-neuf heures (19 h), le 9 janvier 2016, au Bureau de la greffière à l'hôtel de ville afin d'y inscrire leurs nom, adresse et occupation appuyés de leur signature.

EST UNE PERSONNE HABILE À VOTER DU SECTEUR CONCERNÉ

Toute personne qui, le 19 décembre 2016, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :

- être une personne physique domiciliée dans le secteur concerné de la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois, au Québec et
- être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Tout propriétaire unique non résident d'un immeuble ou occupant unique non résident d'un établissement d'entreprise du secteur concerné de la municipalité qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné de la municipalité depuis au moins 12 mois;
- dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Tout copropriétaire indivis non résident d'un immeuble ou cooccupant non résident d'un établissement d'entreprise du secteur concerné de la municipalité qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné de la municipalité, depuis au moins 12 mois;
- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire de la municipalité, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

Personne morale :

- avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 19 décembre 2016, et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la Loi.

QUE les personnes habiles à voter sur le règlement en question doivent établir leur identité auprès du responsable du registre, en présentant notamment : soit une carte d'assurance-maladie délivrée par la Régie d'assurance maladie du Québec, soit un permis de conduire délivré sur support plastique par la Société de l'assurance automobile du Québec, soit un passeport canadien, soit une carte d'identité des Forces canadiennes, soit un certificat de statut d'Indien.

QUE le nombre requis de demandes enregistrées pour que le règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 155 et qu'à défaut de ce nombre, le règlement en question sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

QUE toute personne habile à voter sur ce règlement peut le consulter au Bureau de la Greffière, de huit heures quinze (8 h 15) à midi (12 h) et de treize heures (13 h) à seize heures trente (16 h 30) du lundi au jeudi, et de huit heures quinze (8 h 15) à midi (12 h) le vendredi, et pendant les heures d'enregistrement.

QUE le résultat de cette consultation par la procédure d'enregistrement sera annoncé le 9 janvier 2016, à 19 h, au bureau de la soussignée, 25, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Gaspé.

DONNÉ à Gaspé, ce 28 décembre 2016.

Isabelle Vézina,  
Directrice des services juridiques et greffière

74969025

## AVIS PUBLIC

Aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité;

AVIS public est par les présentes donné par la soussignée, Greffière de la Ville de Gaspé,

QUE lors d'une séance ordinaire tenue le 19 décembre 2016, le Conseil municipal de cette ville a adopté le règlement suivant :

1317-16 : CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE AU PROFIT DE L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ POUR UNE SOMME DE 90 000 \$ EN 2017

QUE les personnes habiles à voter sur le règlement à la date du 19 décembre 2016 et qui ont de ce fait le droit de demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire auront accès à un registre ouvert à leur intention de neuf heures (9 h) à dix-neuf heures (19 h), le 9 janvier 2017, au Bureau de la greffière à l'hôtel de ville afin d'y inscrire leurs nom, adresse et occupation appuyés de leur signature.

EST UNE PERSONNE HABILE À VOTER

Toute personne qui, le 19 décembre 2016, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :

- être une personne physique domiciliée dans l'ensemble du territoire de la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois, au Québec et
- être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
- Tout propriétaire unique non résident d'un immeuble ou occupant unique non résident d'un établissement d'entreprise sur l'ensemble du territoire de la municipalité qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
- être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans l'ensemble du territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois;
- dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Tout copropriétaire indivis non résident d'un immeuble ou cooccupant non résident d'un établissement d'entreprise sur l'ensemble du territoire de la municipalité qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur l'ensemble du territoire de la municipalité, depuis au moins 12 mois;
- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire de la municipalité, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

Personne morale :

- avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 19 décembre 2016, et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la Loi.

QUE les personnes habiles à voter sur le règlement en question doivent établir leur identité auprès du responsable du registre, en présentant notamment : soit une carte d'assurance-maladie délivrée par la Régie d'assurance maladie du Québec, soit un permis de conduire délivré sur support plastique par la Société de l'assurance automobile du Québec, soit un passeport canadien, soit une carte d'identité des Forces canadiennes, soit un certificat de statut d'Indien.

QUE le nombre requis de demandes enregistrées pour que le règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 500 et qu'à défaut de ce nombre, le règlement en question sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

QUE toute personne habile à voter sur ce règlement peut le consulter au Bureau de la Greffière, de huit heures quinze (8 h 15) à midi (12 h) et de treize heures (13 h) à seize heures trente (16 h 30) du lundi au jeudi, et de huit heures quinze (8 h 15) à midi (12 h) le vendredi, et pendant les heures d'enregistrement.

QUE le résultat de cette consultation par la procédure d'enregistrement sera annoncé le 9 janvier 2017, à 19 h, au bureau de la soussignée, 25, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Gaspé.

DONNÉ à Gaspé, ce 28 décembre 2016.

Isabelle Vézina,

Directrice des services juridiques et greffière

## PUBLIC NOTICE

To the qualified voters entitled to have their name entered on the referendum list of the entire municipality:

PUBLIC NOTICE is hereby given by the undersigned, Clerk of Ville de Gaspé, that at an ordinary sitting held on December 19, 2016, the Town Council has adopted the following By-Law:

1317-16: CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE AU PROFIT DE L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ POUR UNE SOMME DE 90 000 \$ EN 2017

THAT the persons qualified to vote on the By-Law on the date of December 19, 2016, and who have therefore the right to demand that this By-Law be submitted to a referendum poll will have access to a register open for that purpose from nine (9) hours to nineteen (19) hours on January 9, 2017, at the office of the undersigned, at the Town Hall in order to enter their name, address and occupation together with their signature.

IS A QUALIFIED VOTER OF THE MUNICIPALITY

A person who, on December 19, 2016, is not disqualified from voting according to article 524 of the Act respecting elections and referendums in municipalities and meets the following requirements:

- a natural person domiciled in the municipality and, since at least six months, in Québec and
- is of full age and a Canadian citizen, and not under curatorship.

The non resident sole owner of an immovable or non resident sole occupant of a business place situated in the municipality who is not disqualified from voting and meets the following requirements:

- is the owner of an immovable or sole occupant of a business place situated in the municipality since at least 12 months;
- in the case of a natural person, be of full age and Canadian citizen and not under curatorship.

The non resident undivided co-owners and non resident co-occupants of a business place situated in the municipality not disqualified from voting and meet the following requirements:

- is the undivided co-owner of an immovable or co-occupant of a business place situated in the municipality since at least 12 months;
- is designated by means of a power of attorney signed by a majority of the persons who are co-owners or co-occupants since at least 12 months, as the one who has the right to sign in their name and to be entered on the referendum list of the municipality. This power of attorney must be produced before or at the signature time.

Legal person:

- have designated by resolution among its members, directors or employees, a person who, on December 19, 2016, and at voting time, is of full age and Canadian citizen, is not under curatorship and is not disqualified to vote.

THAT the persons qualified to vote on the By-Law in question must establish their identity to the responsible person for the register, by presenting, among others: a health-insurance card issued by the Québec Health Insurance Board, a driver's permit issued by the Québec Automobile Insurance Society, a Canadian passport, an identity card of the Canadian armed forces, a certificate of Indian status.

THAT the number of applications needed in order that a referendum poll be held is 500 and failing this number, the concerned By-Law will be deemed approved by the qualified voters.

THAT the qualified voters may examine this By-Law at the office of the undersigned from 8 h 15 am till 12 h and from 1 h till 4 h 30 pm from Monday till Thursday, and from 8 h 15 am till 12 h on Friday, and during registration hours.

THAT the result of this registration procedure will be announced on January 9, 2017, at 7 pm, at the office of the undersigned, 25, rue de l'Hôtel-de-Ville in Gaspé.

GIVEN at Gaspé, December 28, 2016.

Isabelle Vézina,

Director of legal services and town clerk

>7064944

## AVIS PUBLIC

Aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité :

AVIS public est par les présentes donné par la soussignée, Greffière de la Ville de Gaspé, que lors d'une séance ordinaire tenue le 19 décembre 2016 le Conseil municipal de cette Ville a adopté le règlement suivant :

1325-16 : Règlement décrétant une dépense d'une somme de 1 050 000 \$ et un emprunt de 135 000 \$ pour la préparation des plans et devis en architecture et en ingénierie et la surveillance des travaux pour la réalisation du projet de revitalisation touristique de la capitale québécoise des pêches maritimes.

QUE les personnes habiles à voter sur le règlement à la date du 19 décembre 2016 et qui ont de ce fait le droit de demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire auront accès à un registre ouvert à leur intention de neuf heures (9 h) à dix-neuf heures (19 h), le 10 janvier 2017 au Bureau de la greffière à l'hôtel de ville afin d'y inscrire leurs nom, adresse et occupation appuyés de leur signature.

EST UNE PERSONNE HABILE À VOTER DE LA MUNICIPALITÉ

Toute personne qui, le 19 décembre 2016, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :

- être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois, au Québec et
- être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Tout propriétaire unique non résident d'un immeuble ou occupant unique non résident d'un établissement d'entreprise de la municipalité qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;
- dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Tout copropriétaire indivis non résident d'un immeuble ou cooccupant non résident d'un établissement d'entreprise de la municipalité qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité, depuis au moins 12 mois;
- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire de la municipalité, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

Personne morale :

- avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 19 décembre 2016, et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la Loi.

QUE les personnes habiles à voter sur le règlement en question doivent établir leur identité auprès du responsable du registre, en présentant notamment : soit une carte d'assurance-maladie délivrée par la Régie d'assurance maladie du Québec, soit un permis de conduire délivré sur support plastique par la Société de l'assurance automobile du Québec, soit un passeport canadien, soit une carte d'identité des Forces canadiennes, soit un certificat de statut d'Indien.

QUE le nombre requis de demandes enregistrées pour que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin est de 500 et qu'à défaut de ce nombre, le règlement en question sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

QUE toute personne habile à voter sur ce règlement peut le consulter au Bureau de la greffière, de huit heures quinze (8 h 15) à midi (12 h) et de treize heures (13 h) à seize heures trente (16 h 30) du lundi au jeudi, et de huit heures quinze (8 h 15) à midi (12 h) le vendredi, et pendant les heures d'enregistrement.

QUE le résultat de cette consultation par la procédure d'enregistrement sera annoncé le 10 janvier 2017, à 19 h, au Bureau de la greffière, 25, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Gaspé.

DONNÉ à Gaspé, ce 28 décembre 2016.

Isabelle Vézina,

Directrice des services juridiques et greffière

## PUBLIC NOTICE

To the qualified voters entitled to have their name entered on the referendum list of the entire municipality:

PUBLIC NOTICE is hereby given by the undersigned, Town clerk of Ville de Gaspé, that at a regular sitting held on December 19, 2016, the Town Council has adopted the following By-Law:

1325-16 : « Règlement décrétant une dépense d'une somme de 1 050 000 \$ et un emprunt de 135 000 \$ pour la préparation des plans et devis en architecture et en ingénierie et la surveillance des travaux pour la réalisation du projet de revitalisation touristique de la capitale québécoise des pêches maritimes. »

THAT the persons qualified to vote on the By-Law on the date of December 19, 2016, and who have therefore the right to demand that this By-Law be submitted to a referendum poll will have access to a register open for that purpose from nine (9) hours to nineteen (19) hours on January 10, 2017 at the office of the undersigned, at the Town Hall in order to enter their name, address and occupation together with their signature.

IS A QUALIFIED VOTER OF THE MUNICIPALITY

A person who, on December 19, 2016, is not disqualified from voting according to article 524 of the Act respecting elections and referendums in municipalities and meets the following requirements:

- a natural person domiciled in the municipality and, since at least six months, in Québec and
- is of full age and a Canadian citizen, and not under curatorship.

The non resident sole owner of an immovable or non resident sole occupant of a business place situated in the municipality who is not disqualified from voting and meets the following requirements:

- is the owner of an immovable or sole occupant of a business place situated in the municipality since at least 12 months;
- in the case of a natural person, be of full age and Canadian citizen and not under curatorship.

The non resident undivided co-owners and non resident co-occupants of a business place situated in the municipality not disqualified from voting and meet the following requirements:

- is the undivided co-owner of an immovable or co-occupant of a business place situated in the municipality since at least 12 months;
- is designated by means of a power of attorney signed by a majority of the persons who are co-owners or co-occupants since at least 12 months, as the one who has the right to sign in their name and to be entered on the referendum list of the municipality. This power of attorney must be produced before or at the signature time.

Legal person:

- have designated by resolution among its members, directors or employees, a person who, on December 19, 2016, and at voting time, is of full age and Canadian citizen, is not under curatorship and is not disqualified to vote.

THAT the persons qualified to vote on the By-Law in question must establish their identity to the responsible person for the register, by presenting, among others: a health-insurance card issued by the Québec Health Insurance Board, a driver's permit issued by the Québec Automobile Insurance Society, a Canadian passport, an identity card of the Canadian armed forces, a certificate of Indian status.

THAT the number of applications needed in order that a referendum poll be held for this By-Law is 500 and failing this number, the concerned By-Law will be deemed approved by the qualified voters.

THAT the qualified voters may examine this By-Law at the office of the undersigned from 8 h 15 am till 12 h and from 1 h till 4 h 30 pm from Monday till Thursday, and from 8 h 15 am till 12 h on Friday, and during registration hours.

THAT the result of this registration procedure will be announced on January 10, 2017, at 7 pm, at the office of the undersigned, 25, rue de l'Hôtel-de-Ville in Gaspé.

GIVEN at Gaspé, December 28, 2016.

Isabelle Vézina,

Director of legal services and town clerk

>7064957

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

AVIS est par les présentes donné que sera étudiée, lors de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Gaspé qui sera tenue en la salle de l'hôtel de ville, le lundi 16 janvier 2017, à 20 h, la demande de dérogation mineure au règlement de zonage 1156-11 présentée par Monsieur Ronald McCallum, concernant la propriété située au 434, montée de Sandy-Beach.

La nature et les effets de la dérogation mineure sont les suivants :

- la nature de la dérogation mineure consiste en l'augmentation de 39.29 m<sup>2</sup> de la superficie maximale exigée par l'article 8.8.2.2 du Règlement de zonage no 1156-11, soit une superficie maximale de cent mètres carrés (100 m<sup>2</sup>).
- la dérogation mineure aura pour effet de permettre la construction d'un garage privé isolé d'une superficie de 139.29 m<sup>2</sup>.

Au cours de cette séance, le Conseil entendra tout intéressé désirant se faire entendre relativement à cette demande.

Fait et donné à Gaspé, ce 28 décembre 2016.

Isabelle Vézina,  
Directrice des services juridiques et greffière

PUBLIC NOTICE  
MINOR EXEMPTION  
FROM URBANISM BY-LAWS

NOTICE is hereby given that the Town Council, at an ordinary meeting that will be held on Monday, January 16, 2017, at 8 pm, will consider the request for minor exemption from the zoning By-Law 1156-11, presented by Mr Ronald McCallum, for a property situated at 434, montée de Sandy-Beach.

The nature and consequences of this exemption are the following:

- the nature of the minor exemption is to increase of 39.29 m<sup>2</sup> the maximal area required by the article 8.8.2.2 of the zoning By-Law 1156-11, for a maximal area of 100 m<sup>2</sup>.
- the minor exemption will have for consequence to regularize the construction of a private isolated garage with an area of 139.29 m<sup>2</sup>.

During this meeting, the Town Council will hear the interested wishing to be heard on that request.

Given at Gaspé, December 28, 2016.

Isabelle Vézina,  
Director of legal services and town clerk

>7064979

AVIS PUBLIC  
PROMULGATION

AVIS est par les présentes donné que le Conseil municipal de la Ville de Gaspé, à sa séance extraordinaire tenue le 19 décembre 2016, a adopté le règlement suivant :

**Règlement 1316-16 :**

Règlement décrétant l'imposition des taxes foncières générales, de répartition générale et de répartition locale, pour l'année 2017.

AVIS est également donné que ce règlement est déposé au bureau de la municipalité et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture de bureau.

DONNÉ à Gaspé, ce 28 décembre 2016.

Isabelle Vézina,

Directrice des services juridiques et greffière

PUBLIC NOTICE  
ENACTMENT OF BY-LAW

NOTICE is hereby given that the Town Council, at its extraordinary meeting held on December 19, 2016, has adopted the following By-Law:

**By-law 1316-16 :**

« Règlement décrétant l'imposition des taxes foncières générales, de répartition générale et de répartition locale, pour l'année 2017. »

NOTICE is also given that this By-Law is deposited at the office of the municipality and that the interested may there take cognizance thereof during regular office hours.

GIVEN at Gaspé, December 28, 2016.

Isabelle Vézina,

Director of legal services and town clerk

>7063556

AVIS PUBLIC

Aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité :

AVIS public est par les présentes donné par la soussignée, Greffière de la Ville de Gaspé, que lors d'une séance ordinaire tenue le 19 décembre 2016 le Conseil municipal de cette Ville a adopté le règlement suivant :

1324-16 : Règlement décrétant une dépense d'une somme de 1 090 000 \$ et un emprunt de 194 125 \$ pour la réalisation du projet Gaspé terre de rencontres.

QUE les personnes habiles à voter sur le règlement à la date du 19 décembre 2016 et qui ont de ce fait le droit de demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire auront accès à un registre ouvert à leur intention de neuf heures (9 h) à dix-neuf heures (19 h), le 10 janvier 2017 au Bureau de la greffière à l'hôtel de ville afin d'y inscrire leurs nom, adresse et occupation appuyés de leur signature.

EST UNE PERSONNE HABILE À VOTER DE LA MUNICIPALITÉ

Toute personne qui, le 19 décembre 2016, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :

- être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois, au Québec et
- être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Tout propriétaire unique non résident d'un immeuble ou occupant unique non résident d'un établissement d'entreprise de la municipalité qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;
- dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Tout copropriétaire indivis non résident d'un immeuble ou cooccupant non résident d'un établissement d'entreprise de la municipalité qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité, depuis au moins 12 mois;
- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire de la municipalité, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

Personne morale :

- avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 19 décembre 2016, et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la Loi.

QUE les personnes habiles à voter sur le règlement en question doivent établir leur identité auprès du responsable du registre, en présentant notamment : soit une carte d'assurance-maladie délivrée par la Régie d'assurance maladie du Québec, soit un permis de conduire délivré sur support plastique par la Société de l'assurance automobile du Québec, soit un passeport canadien, soit une carte d'identité des Forces canadiennes, soit un certificat de statut d'Indien.

QUE le nombre requis de demandes enregistrées pour que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin est de 500 et qu'à défaut de ce nombre, le règlement en question sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

QUE toute personne habile à voter sur ce règlement peut le consulter au Bureau de la greffière, de huit heures quinze (8 h 15) à midi (12 h) et de treize heures (13 h) à seize heures trente (16 h 30) du lundi au jeudi, et de huit heures quinze (8 h 15) à midi (12 h) le vendredi, et pendant les heures d'enregistrement.

QUE le résultat de cette consultation par la procédure d'enregistrement sera annoncé le 10 janvier 2017, à 19 h, au Bureau de la greffière, 25, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Gaspé.

DONNÉ à Gaspé, ce 28 décembre 2016.

Isabelle Vézina,  
Directrice des services juridiques et greffière

PUBLIC NOTICE

To the qualified voters entitled to have their name entered on the referendum list of the entire municipality:

PUBLIC NOTICE is hereby given by the undersigned, Town clerk of Ville de Gaspé, that at a regular sitting held on December 19, 2016, the Town Council has adopted the following By-Law:

1324-16 : « Règlement décrétant une dépense d'une somme de 1 090 000 \$ et un emprunt de 194 125 \$ pour la réalisation du projet Gaspé terre de rencontres. »

THAT the persons qualified to vote on the By-Law on the date of December 19, 2016, and who have therefore the right to demand that this By-Law be submitted to a referendum poll will have access to a register open for that purpose from nine (9) hours to nineteen (19) hours on January 10, 2017 at the office of the undersigned, at the Town Hall in order to enter their name, address and occupation together with their signature.

IS A QUALIFIED VOTER OF THE MUNICIPALITY

A person who, on December 19, 2016, is not disqualified from voting according to article 524 of the Act respecting elections and referendums in municipalities and meets the following requirements:

- a natural person domiciled in the municipality and, since at least six months, in Québec and
- is of full age and a Canadian citizen, and not under curatorship.

The non resident sole owner of an immovable or non resident sole occupant of a business place situated in the municipality who is not disqualified from voting and meets the following requirements:

- is the owner of an immovable or sole occupant of a business place situated in the municipality since at least 12 months;
- in the case of a natural person, be of full age and Canadian citizen and not under curatorship.

The non resident undivided co-owners and non resident co-occupants of a business place situated in the municipality not disqualified from voting and meet the following requirements:

- is the undivided co-owner of an immovable or co-occupant of a business place situated in the municipality since at least 12 months;
- is designated by means of a power of attorney signed by a majority of the persons who are co-owners or co-occupants since at least 12 months, as the one who has the right to sign in their name and to be entered on the referendum list of the municipality. This power of attorney must be produced before or at the signature time.

Legal person:

- have designated by resolution among its members, directors or employees, a person who, on December 19, 2016, and at voting time, is of full age and Canadian citizen, is not under curatorship and is not disqualified to vote.

THAT the persons qualified to vote on the By-Law in question must establish their identity to the responsible person for the register, by presenting, among others: a health-insurance card issued by the Québec Health Insurance Board, a driver's permit issued by the Québec Automobile Insurance Society, a Canadian passport, an identity card of the Canadian armed forces, a certificate of Indian status.

THAT the number of applications needed in order that a referendum poll be held for this By-Law is 500 and failing this number, the concerned By-Law will be deemed approved by the qualified voters.

THAT the qualified voters may examine this By-Law at the office of the undersigned from 8 h 15 am till 12 h and from 1 h till 4 h 30 pm from Monday till Thursday, and from 8 h 15 am till 12 h on Friday, and during registration hours.

THAT the result of this registration procedure will be announced on January 10, 2017, at 7 pm, at the office of the undersigned, 25, rue de l'Hôtel-de-Ville in Gaspé.

GIVEN at Gaspé, December 28, 2016.

Isabelle Vézina,  
Director of legal services and town clerk

>7064934

# C'est parti pour Carleton-sur-Mer

FRÉDÉRIC DURAND

frederic.durand@tc.tc

**CÉLÉBRATIONS.** Les festivités du 250<sup>e</sup> de Carleton-sur-Mer ont été lancées officiellement mercredi dernier, avec une fête qui a rassemblé plus de 200 personnes à l'école Antoine-Bernard.

« Ce soir, c'est une activité plus festive, moins protocolaire, pour le lancement de nos fêtes. Nous n'allons pas nous enfarmer dans les discours, c'est plus le côté familial et rassembleur qui est mis de l'avant », explique Pascal Alain, directeur des loisirs, de la culture, du patrimoine et du tourisme de Carleton-sur-Mer.

« C'est un franc succès. À quatre jours de Noël, on n'attendait pas autant de monde », commente le maire, Denis Henry. Cette année de célébrations risque d'être bénéfique pour les commerçants de la municipalité, alors que déjà à la fin-novembre, le camping municipal était déjà réservé à 50 % pour l'été prochain. « Ça va amener énormément de monde. Les hôteliers aussi reçoivent déjà des réservations. Carleton-sur-Mer sera en effervescence toute l'année », ajoute-t-il.

## QU'EST-CE QU'ON CÉLÈBRE ?

En 1755, quelque 3000 Acadiens ont échappé à la déportation par les Anglais et se sont enfuis vers

le nord. « Ils sont partis à travers bois, aidés par les Micmacs, fondaient de petits villages provisoires – des camps de réfugiés pratiquement – et après une longue série de déplacements, environ 1000 se sont retrouvés à Restigouche au tournant 1758, où ils ont fondé la Petite-Rochelle », explique l'historien Pascal Alain.

Après une paix relative de deux ans, aidés par les Micmacs, la bataille de la Restigouche les incite à quitter l'établissement. Environ la moitié se dirige vers le sud de la baie des Chaleurs, et l'autre moitié du côté nord, où ils vont fonder Bonaventure. « En 1766, un certain Charles Dugas se montre intéressé à s'établir plus à Tracadie, où il y a de l'eau douce, le

mont St-Joseph, le barchois, un port naturel », note M. Alain.

Ce sont une dizaine de familles qui ont quitté Bonaventure au printemps 1767 pour s'établir à Tracadie. D'autres s'y sont jointes par la suite. Lors du premier recensement, en 1777, environ 220 personnes habitent le territoire.

C'est donc cet établissement des Acadiens sur le territoire de Tracadie que les Carletonnais célèbreront tout au long de l'année 2017, avec plus de 150 activités au programme.

La programmation est disponible au [250carletonsurmer.com](http://250carletonsurmer.com).



## AVIS PUBLIC

Aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du secteur suivant de la municipalité : quartier numéro 5, Gaspé centre-ville et borné comme suit : au nord-ouest par le Rang Dar-mouth du canton de Baie de Gaspé Sud, au nord-est par la baie de Gaspé (bras du nord-ouest), au sud-est par la baie de Gaspé (bras du sud-ouest) puis au nord-ouest et au sud-ouest par le Rang 1 du canton de Baie de Gaspé Sud et selon le croquis ci-après :

AVIS public est par les présentes donné par la soussignée, Greffière de la Ville de Gaspé,

QUE lors d'une séance ordinaire tenue le 19 décembre 2016, le Conseil municipal de cette Ville a adopté le règlement suivant :

1322-16 : CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE AU PROFIT DU QUARTIER NUMÉRO 5 POUR UNE SOMME DE 20 000 \$ EN 2017

QUE les personnes habiles à voter sur le règlement à la date du 19 décembre 2016 et qui ont de ce fait le droit de demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire auront accès à un registre ouvert à leur intention de neuf heures (9 h) à dix-neuf heures (19 h), le 9 janvier 2017, au Bureau de la greffière à l'hôtel de ville afin d'y inscrire leurs nom, adresse et occupation appuyés de leur signature.

### EST UNE PERSONNE HABILE À VOTER DU SECTEUR CONCERNÉ

Toute personne qui, le 19 décembre 2016, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :

- être une personne physique domiciliée dans le secteur concerné de la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois, au Québec et
- être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Tout propriétaire unique non résident d'un immeuble ou occupant unique non résident d'un établissement d'entreprise du secteur concerné de la municipalité qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné de la municipalité depuis au moins 12 mois;
- dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Tout copropriétaire indivis non résident d'un immeuble ou cooccupant non résident d'un établissement d'entreprise du secteur concerné de la municipalité qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné de la municipalité, depuis au moins 12 mois;
- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire de la municipalité, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

Personne morale :

- avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 19 décembre 2016, et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la Loi.

QUE les personnes habiles à voter sur le règlement en question doivent établir leur identité auprès du responsable du registre, en présentant notamment : soit une carte d'assurance-maladie délivrée par la Régie d'assurance maladie du Québec, soit un permis de conduire délivré sur support plastique par la Société de l'assurance automobile du Québec, soit un passeport canadien, soit une carte d'identité des Forces canadiennes, soit un certificat de statut d'Indien.

QUE le nombre requis de demandes enregistrées pour que le règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 227 et qu'à défaut de ce nombre, le règlement en question sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

QUE toute personne habile à voter sur ce règlement peut le consulter au Bureau de la Greffière, de huit heures quinze (8 h 15) à midi (12 h) et de treize heures (13 h) à seize heures trente (16 h 30) du lundi au jeudi, et de huit heures quinze (8 h 15) à midi (12 h) le vendredi, et pendant les heures d'enregistrement.

QUE le résultat de cette consultation par la procédure d'enregistrement sera annoncé le 9 janvier 2017, à 19 h, au bureau de la soussignée, 25, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Gaspé.

DONNÉ à Gaspé, ce 28 décembre 2016.

Isabelle Vézina,  
Directrice des services juridiques et greffière



## PUBLIC NOTICE

To the qualified voters entitled to have their name entered on the referendum list of the following sector of the municipality : ward number 5, Gaspé town centre and bounded as follows : to the North-West by the Darmouth Range, township of Baie de Gaspé Sud, to the North-East by the Gaspé bay (North-West arm), to the South East by the Gaspé bay (South-West arm) and to the North-West and to the South-West by the Range 1, township of Baie de Gaspé Sud; and according to the following sketch :

PUBLIC NOTICE is hereby given by the undersigned, Clerk of Ville de Gaspé, that at an ordinary sitting held December 19, 2016, the Town Council has adopted the following By-Law:

1322-16: CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE AU PROFIT DU QUARTIER NUMÉRO 5 POUR UNE SOMME DE 20 000 \$ EN 2017

THAT the persons qualified to vote on the By-Law on the date of December 19, 2016, and who have therefore the right to demand that this By-Law be submitted to a referendum poll will have access to a register open for that purpose from nine (9) hours to nineteen (19) hours on January 9, 2017, at the office of the undersigned, at the Town Hall in order to enter their name, address and occupation together with their signature.

### IS A QUALIFIED VOTER OF THE MUNICIPALITY

A person who, on December 19, 2016 is not disqualified from voting according to article 524 of the Act respecting elections and referendums in municipalities and meets the following requirements:

- a natural person domiciled in the municipality and, since at least six months, in Québec and
- is of full age and a Canadian citizen, and not under curatorship.

The non resident sole owner of an immovable or non resident sole occupant of a business place situated in the municipality who is not disqualified from voting and meets the following requirements:

- is the owner of an immovable or sole occupant of a business place situated in the municipality since at least 12 months;
- in the case of a natural person, be of full age and Canadian citizen and not under curatorship.

The non resident undivided co-owners and non resident co-occupants of a business place situated in the municipality not disqualified from voting and meet the following requirements:

- is the undivided co-owner of an immovable or co-occupant of a business place situated in the municipality since at least 12 months;
- is designated by means of a power of attorney signed by a majority of the persons who are co-owners or co-occupants since at least 12 months, as the one who has the right to sign in their name and to be entered on the referendum list of the municipality. This power of attorney must be produced before or at the signature time.

Legal person:

- have designated by resolution among its members, directors or employees, a person who, on December 19, 2016, and at voting time, is of full age and Canadian citizen, is not under curatorship and is not disqualified to vote.

THAT the persons qualified to vote on the By-Law in question must establish their identity to the responsible person for the register, by presenting, among others: a health-insurance card issued by the Québec Health Insurance Board, a driver's permit issued by the Québec Automobile Insurance Society, a Canadian passport, an identity card of the Canadian armed forces, a certificate of Indian status.

THAT the number of applications needed in order that a referendum poll be held is 227 and failing this number, the concerned By-Law will be deemed approved by the qualified voters.

THAT the qualified voters may examine this By-Law at the office of the undersigned from 8 h 15 am till 12 h and from 1 h till 4 h 30 pm from Monday till Thursday, and from 8 h 15 am till 12 h on Friday, and during registration hours.

THAT the result of this registration procedure will be announced on January 9, 2017, at 7 pm, at the office of the undersigned, 25, rue de l'Hôtel-de-Ville in Gaspé.

GIVEN at Gaspé, December 28, 2016.

Isabelle Vézina,  
Director of legal services and town clerk



# Fin de la circulation en alternance sur la route 132

**DOMINIQUE FORTIER**  
dominique.fortier@tc.tc

**TRANSPORT.** La route 132 est maintenant ouverte à la circulation dans les deux directions entre Grande-Vallée et Tourelle.

Le 16 décembre, les grandes marées frappaient le littoral nord-gaspésien de plein fouet. Résultat, la route était sectionnée à quatre endroits dans les secteurs de l'Anse-Pleureuse et La Martre provoquant la

fermeture complète de la route pendant 24 h, enclavant le village de La Martre au passage. La chaussée avait été largement endommagée ainsi que des murs de soutènement.

Le lendemain, on ouvrait une voie de la route 132 avec une circulation en alternance. Cinq jours plus tard, le ministère des Transports annonce enfin la réouverture complète de la route. On avise toutefois les usagers de la route de faire preuve de prudence puisque la chaussée temporairement réparée

est en gravier et que la vitesse maximale est fixée à 70 km/h. La Sûreté du Québec poursuivra son travail de surveillance sur ce secteur de la route 132.

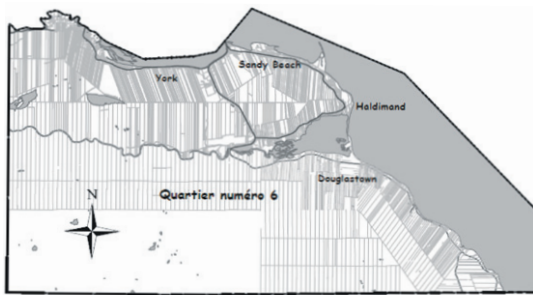
Pour plus d'informations sur l'état des routes, on peut consulter le site internet [www.quebec511.info](http://www.quebec511.info)

**La route 132 a subi de lourds dommages lors des grandes marées du 16 décembre.** (Photo TC Media – Dominique Fortier)



## AVIS PUBLIC

Aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du secteur suivant de la municipalité : quartier numéro 6 (York, Haldimand, Douglastown) et selon le croquis ci-après :



AVIS public est par les présentes donné par la soussignée, Greffière de la Ville de Gaspé,

QUE lors d'une séance ordinaire tenue le 19 décembre 2016, le Conseil municipal de cette Ville a adopté le règlement suivant : 1323-16 : CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE AU PROFIT DU QUARTIER NUMÉRO 6 POUR UNE SOMME DE 18 000 \$ EN 2017

QUE les personnes habiles à voter sur le règlement à la date du 19 décembre 2016 et qui ont de ce fait le droit de demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire auront accès à un registre ouvert à leur intention de neuf heures (9 h) à dix-neuf heures (19 h), le 9 janvier 2017, au Bureau de la greffière à l'hôtel de ville afin d'y inscrire leurs nom, adresse et occupation appuyés de leur signature.

EST UNE PERSONNE HABILE À VOTER DU SECTEUR CONCERNÉ

Toute personne qui, le 19 décembre 2016, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :

- être une personne physique domiciliée dans le secteur concerné de la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois, au Québec et
- être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Tout propriétaire unique non résident d'un immeuble ou occupant unique non résident d'un établissement d'entreprise du secteur concerné de la municipalité qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné de la municipalité depuis au moins 12 mois;
- dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Tout copropriétaire indivis non résident d'un immeuble ou cooccupant non résident d'un établissement d'entreprise du secteur concerné de la municipalité qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné de la municipalité, depuis au moins 12 mois;
- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire de la municipalité, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

Personne morale :

- avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 19 décembre 2016, et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la Loi.

QUE les personnes habiles à voter sur le règlement en question doivent établir leur identité auprès du responsable du registre, en présentant notamment : soit une carte d'assurance-maladie délivrée par la Régie d'assurance maladie du Québec, soit un permis de conduire délivré sur support plastique par la Société de l'assurance automobile du Québec, soit un passeport canadien, soit une carte d'identité des Forces canadiennes, soit un certificat de statut d'Indien.

QUE le nombre requis de demandes enregistrées pour que le règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 328 et qu'à défaut de ce nombre, le règlement en question sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

QUE toute personne habile à voter sur ce règlement peut le consulter au Bureau de la Greffière, de huit heures quinze (8 h 15) à midi (12 h) et de treize heures (13 h) à seize heures trente (16 h 30) du lundi au jeudi, et de huit heures quinze (8 h 15) à midi (12 h) le vendredi, et pendant les heures d'enregistrement.

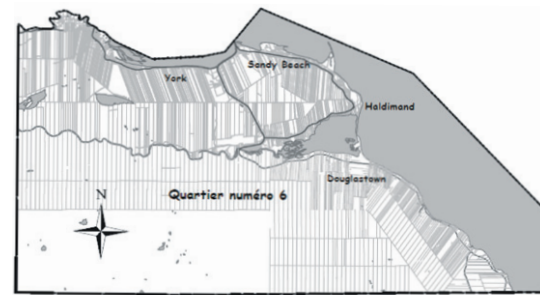
QUE le résultat de cette consultation par la procédure d'enregistrement sera annoncé le 9 janvier 2017, à 19 h, au bureau de la soussignée, 25, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Gaspé.

Donné à Gaspé, ce 28 décembre 2016

Isabelle Vézina  
Directrice des services juridiques et greffière

## PUBLIC NOTICE

To the qualified voters entitled to have their name entered on the referendum list of the following sector of the municipality: ward number 6, (York, Haldimand and Douglastown) and according to the following sketch :



PUBLIC NOTICE is hereby given by the undersigned, Clerk of Ville de Gaspé, that at an ordinary sitting held on December 19, 2016, the Town Council has adopted the following By-Law:

1323-16 CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE AU PROFIT DU QUARTIER NUMÉRO 6 POUR UNE SOMME DE 18 000 \$ EN 2017

THAT the persons qualified to vote on the By-Law on the date of December 19, 2016, and who have therefore the right to demand that this By-Law be submitted to a referendum poll will have access to a register open for that purpose from nine (9) hours to nineteen (19) hours on January 9, 2017, at the office of the undersigned, at the Town Hall in order to enter their name, address and occupation together with their signature.

IS A QUALIFIED VOTER OF THE MUNICIPALITY

A person who, on December 19, 2016, is not disqualified from voting according to article 524 of the Act respecting elections and referendums in municipalities and meets the following requirements:

- a natural person domiciled in the municipality and, since at least six months, in Québec and
- is of full age and a Canadian citizen, and not under curatorship.

The non resident sole owner of an immovable or non resident sole occupant of a business place situated in the municipality who is not disqualified from voting and meets the following requirements:

- is the owner of an immovable or sole occupant of a business place situated in the municipality since at least 12 months;
- in the case of a natural person, be of full age and Canadian citizen and not under curatorship.

The non resident undivided co-owners and non resident co-occupants of a business place situated in the municipality not disqualified from voting and meet the following requirements:

- is the undivided co-owner of an immovable or co-occupant of a business place situated in the municipality since at least 12 months;
- is designated by means of a power of attorney signed by a majority of the persons who are co-owners or co-occupants since at least 12 months, as the one who has the right to sign in their name and to be entered on the referendum list of the municipality. This power of attorney must be produced before or at the signature time.

Legal person:

- have designated by resolution among its members, directors or employees, a person who, on December 19, 2016, and at voting time, is of full age and Canadian citizen, is not under curatorship and is not disqualified to vote.

THAT the persons qualified to vote on the By-Law in question must establish their identity to the responsible person for the register, by presenting, among others: a health-insurance card issued by the Québec Health Insurance Board, a driver's permit issued by the Québec Automobile Insurance Society, a Canadian passport, an identity card of the Canadian armed forces, a certificate of Indian status.

THAT the number of applications needed in order that a referendum poll be held is 328 and failing this number, the concerned By-Law will be deemed approved by the qualified voters.

THAT the qualified voters may examine this By-Law at the office of the undersigned from 8 h 15 am till 12 h and from 1 h till 4 h 30 pm from Monday till Thursday, and from 8 h 15 am till 12 h on Friday, and during registration hours.

THAT the result of this registration procedure will be announced on January 9, 2017, at 7 pm, at the office of the undersigned, 25, rue de l'Hôtel-de-Ville in Gaspé.

GIVEN at Gaspé, December 28, 2016.

Isabelle Vézina,  
Director of legal services and town clerk



James Perry Rusher, de Marlborough au Massachusetts, a exploité une pourvoirie en juillet 2013 sans être titulaire d'un permis délivré à cette fin. Photo à titre indicatif seulement. (Photo TC Media - Archives)

## Pourvoirie illégale sur la rivière Matapédia

**Un Américain a été condamné plus tôt cette année pour avoir exploité illégalement une pourvoirie au saumon à Routherville, dans la Vallée de La Matapédia.**

Une enquête a été initiée par les agents de protection de la faune, qui a démontré que James Perry Rusher, de Marlborough au Massachusetts, a exploité une pourvoirie en juillet 2013 sans être titulaire d'un permis délivré à cette fin. Il s'est vu imposer une amende de 1 825 \$, plus les frais de cour. Qui plus est, l'autorisation de commerce détenue par James Perry Rusher, pour des activités d'école de pêche et de guide de pêche au saumon, a été révoquée.

Selon la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, le terme « pourvoirie » désigne une entreprise qui offre, contre rémunération, de l'hébergement et des services ou de l'équipement pour la pratique, à des fins récréatives, des activités de chasse, de pêche ou de piégeage.

Le ministère de la Faune invite au passage les citoyens à poursuivre leur collaboration en signalant tout acte de braconnage ou geste allant à l'encontre du patrimoine faunique ou de ses habitats à S.O.S. Braconnage, au 1 800 463-2191. Les signalements peuvent également s'effectuer via Internet. L'information demeure évidemment confidentielle. (J.-P.L.)



### AVIS PUBLIC

Aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du secteur suivant de la municipalité : quartier numéro 4 au complet (ex-municipalités de St-Majorique et Baie de Gaspé Sud) et selon le croquis ci-après : AVIS public est par les présentes donné par la soussignée, Greffière de la Ville de Gaspé,

QUE lors d'une séance ordinaire tenue le 19 décembre 2016, le Conseil municipal de cette Ville a adopté le règlement suivant :

1321-16 : CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE AU PROFIT DU QUARTIER NUMÉRO 4 POUR UNE SOMME DE 2 000 \$ EN 2017

QUE les personnes habiles à voter sur le règlement à la date du 19 décembre 2016 et qui ont de ce fait le droit de demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire auront accès à un registre ouvert à leur intention de neuf heures (9 h) à dix-neuf heures (19 h), le 9 janvier 2017, au Bureau de la Greffière à l'hôtel de ville afin d'y inscrire leurs nom, adresse et occupation appuyés de leur signature.

EST UNE PERSONNE HABILE À VOTER DU SECTEUR CONCERNÉ

Toute personne qui, le 19 décembre 2016, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :

- être une personne physique domiciliée dans le secteur concerné de la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois, au Québec et
- être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Tout propriétaire unique non résident d'un immeuble ou occupant unique non résident d'un établissement d'entreprise du secteur concerné de la municipalité qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné de la municipalité depuis au moins 12 mois;
- dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Tout copropriétaire indivis non résident d'un immeuble ou cooccupant non résident d'un établissement d'entreprise du secteur concerné de la municipalité qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné de la municipalité, depuis au moins 12 mois;
- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire de la municipalité, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

Personne morale :

- avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 19 décembre 2016, et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la Loi.

QUE les personnes habiles à voter sur le règlement en question doivent établir leur identité auprès du responsable du registre, en présentant notamment : soit une carte d'assurance-maladie délivrée par la Régie d'assurance maladie du Québec, soit un permis de conduire délivré sur support plastique par la Société de l'assurance automobile du Québec, soit un passeport canadien, soit une carte d'identité des Forces canadiennes, soit un certificat de statut d'Indien.

QUE le nombre requis de demandes enregistrées pour que le règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 209 et qu'à défaut de ce nombre, le règlement en question sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

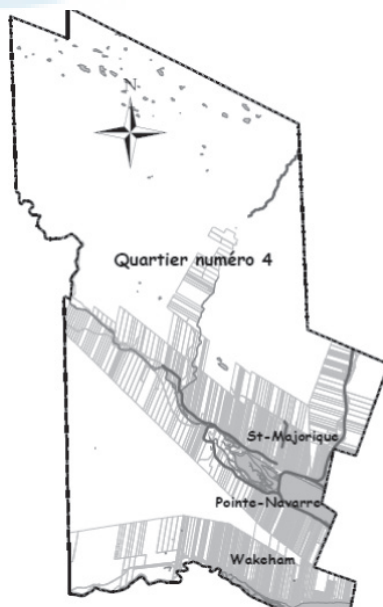
QUE toute personne habile à voter sur ce règlement peut le consulter au Bureau de la Greffière, de huit heures quinze (8 h 15) à midi (12 h) et de treize heures (13 h) à seize heures trente (16 h 30) du lundi au jeudi, et de huit heures quinze (8 h 15) à midi (12 h) le vendredi, et pendant les heures d'enregistrement.

QUE le résultat de cette consultation par la procédure d'enregistrement sera annoncé le 9 janvier 2017, à 19 h, au bureau de la soussignée, 25, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Gaspé.

DONNÉ à Gaspé, ce 28 décembre 2016.

Isabelle Vézina,

Directrice des services juridiques et greffière



### PUBLIC NOTICE

To the qualified voters entitled to have their name entered on the referendum list of the following sector of the municipality: complete ward number 4 (ex-municipalities of St-Majorique and Baie de Gaspé Sud) and according to the following sketch:

PUBLIC NOTICE is hereby given by the undersigned, Clerk of Ville de Gaspé, that at an ordinary sitting held December 19, 2016, the Town Council has adopted the following By-Law:

1321-16: CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE AU PROFIT DU QUARTIER NUMÉRO 4 POUR UNE SOMME DE 2 000 \$ EN 2017

THAT the persons qualified to vote on the By-Law on the date of December 19, 2016, and who have therefore the right to demand that this By-Law be submitted to a referendum poll will have access to a register open for that purpose from nine (9) hours to nineteen (19) hours on January 9, 2017, at the office of the undersigned, at the Town Hall in order to enter their name, address and occupation together with their signature.

IS A QUALIFIED VOTER OF THE MUNICIPALITY

A person who, on December 19, 2016, is not disqualified from voting according to article 524 of the Act respecting elections and referendums in municipalities and meets the following requirements:

- a natural person domiciled in the municipality and, since at least six months, in Québec and
- is of full age and a Canadian citizen, and not under curatorship.

The non resident sole owner of an immovable or non resident sole occupant of a business place situated in the municipality who is not disqualified from voting and meets the following requirements:

- is the owner of an immovable or sole occupant of a business place situated in the municipality since at least 12 months;
- in the case of a natural person, be of full age and Canadian citizen and not under curatorship.

The non resident undivided co-owners and non resident co-occupants of a business place situated in the municipality not disqualified from voting and meet the following requirements:

- is the undivided co-owner of an immovable or co-occupant of a business place situated in the municipality since at least 12 months;
- is designated by means of a power of attorney signed by a majority of the persons who are co-owners or co-occupants since at least 12 months, as the one who has the right to sign in their name and to be entered on the referendum list of the municipality. This power of attorney must be produced before or at the signature time.

Legal person:

- have designated by resolution among its members, directors or employees, a person who, on December 19, 2016, and at voting time, is of full age and Canadian citizen, is not under curatorship and is not disqualified to vote.

THAT the persons qualified to vote on the By-Law in question must establish their identity to the responsible person for the register, by presenting, among others: a health-insurance card issued by the Québec Health Insurance Board, a driver's permit issued by the Québec Automobile Insurance Society, a Canadian passport, an identity card of the Canadian armed forces, a certificate of Indian status.

THAT the number of applications needed in order that a referendum poll be held is 209 and failing this number, the concerned By-Law will be deemed approved by the qualified voters.

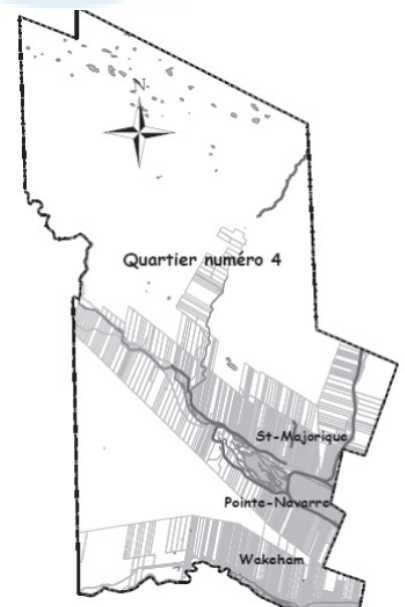
THAT the qualified voters may examine this By-Law at the office of the undersigned from 8 h 15 am till 12 h and from 1 h till 4 h 30 pm from Monday till Thursday, and from 8 h 15 am till 12 h on Friday, and during registration hours.

THAT the result of this registration procedure will be announced on January 9, 2017, at 7 pm, at the office of the undersigned, 25, rue de l'Hôtel-de-Ville in Gaspé.

GIVEN at Gaspé, December 28, 2016.

Isabelle Vézina,

Director of legal services and town clerk



# Le Mont Béchervaise profite de son ouverture pendant les Fêtes

JEAN-PHILIPPE THIBAUT

jean-philippe.thibault@tc.tc

**SPORTS.** Bonne nouvelle pour les skieurs et planchistes qui peuvent dévaler les pentes du Centre de ski Mont-Béchervaise depuis le 17 décembre.

Avec la coopération de Dame Nature, qui a été généreuse jusqu'ici avec plusieurs livraisons de flocons, les employés de la station ont pu travailler d'arrache-pied afin que le site soit prêt une semaine avant Noël. Il s'agit d'ailleurs de l'ouverture la plus hâtive depuis 2004 et 2005. Le Centre de ski Mont-Béchervaise avait ouvert ses portes le 18 décembre ces deux années, avant de les refermer quelques jours plus tard, le 24 décembre. La vraie saison s'était plutôt entamée dans la deuxième moitié de janvier.

Mais cette fois, la station devrait demeurer ouverte pendant toute la période de fin d'année, si les conditions le permettent. L'horaire des Fêtes a débuté le vendredi 23 décembre et se poursuivra jusqu'au dimanche 8 janvier, avec une fermeture au jour de l'An. Du ski de soirée est d'ailleurs prévu les 28 et 29 décembre alors que la population est également invitée à aller glisser gratuitement dans la piste de tubes ou avec leur propre luge au bas des pistes les soirs entre le 3 et le 5 janvier.

Bref, une foule d'activités qui sera profitable pour le Centre de ski Mont-Béchervaise. Certaines stations comme à Val-d'Irène dans la Vallée de La Matapédia estiment que de 30 à 40% de leurs revenus sont issus du temps des Fêtes. Des chiffres assez similaires à ceux de Gaspé, selon le nouveau directeur Igor Nérisson.

« Ça ressemble pas mal à ça et c'est en gros ce qui fait qu'une saison est bonne ou non. C'est une période cruciale et nous sommes vraiment contents que les conditions actuelles [en date du mardi 20 décembre] sont superbes. » Ce dernier invite la population à surveiller leur site web et leur page Facebook pour connaître les conditions exactes et les dernières nouvelles disponibles.



Le nombre de membres n'a cessé de croître depuis 2011, pour passer de 188 à 457 l'an dernier. (Photo TC Media - Archives)

## HAUSSE CONSTANTE DES MEMBRES

L'an dernier, faute de neige, le Mont-Béchervaise avait dû attendre jusqu'au 9 janvier avant d'ouvrir ses pentes. Des épisodes de redoux et de manque de précipitations avaient aussi entraîné des fermetures intermittentes. Le Centre n'avait pu ouvrir que pendant 37 jours. Mais les météorologues s'entendent pour dire que la neige devrait tomber en quantité cet hiver. La saison de glisse au Mont Miller de Murdochville est d'ailleurs entamée depuis un bon moment déjà, soit la première fin de semaine de décembre.

Pour revenir à Béchervaise, le nombre de membres n'a cessé de croître depuis 2011, pour passer de 188 à 457 l'an dernier. Les données de cette année n'étaient pas disponibles au moment de mettre sous presse, mais selon les premières estimations, le nombre approcherait les 500.

## Jours d'ouverture

37 - 2016

62 - 2015

60 - 2014

41 - 2013

37 - 2012

49 - 2011

38 - 2010

À noter en terminant qu'une collecte de fonds visant à amasser 325 000\$ sera aussi lancée d'ici la fin du mois de janvier pour financer une partie du nouveau télésiège.

## ■ Accident de travail

La station a dû remiser sa dameuse quelques jours après qu'un conducteur ait été entraîné par accident sous la machine, sur environ 75 mètres. La manipulation du système d'interverrouillage automatique et d'embrayage serait en cause. L'employé s'en est heureusement sorti avec une simple luxation de l'épaule, mais la CNESST a imposé une série de recommandations avant d'autoriser la réutilisation de la dameuse. Parmi celles-ci, l'installation du dispositif de l'interverrouillage détectant l'ouverture de la porte et la vérification certifiée des systèmes de verrouillage de la dameuse.

## Diane Lebouthillier confirme 500 000\$ pour l'aréna de Murdochville



La somme consentie permettra de remplacer le système de réfrigération par un système plus écologique, d'isoler les murs et le plafond, en plus d'effectuer la réfection de la toiture. (Photo TC Media - Jean-Philippe Thibault)

JEAN-PHILIPPE THIBAUT

jean-philippe.thibault@tc.tc

**SPORTS.** La ministre Diane Lebouthillier avait des bonnes nouvelles pour La Haute-Gaspésie et La Côte-de-Gaspé en cette fin d'année. Cinq projets se partagent près de 800 000\$, provenant de Développement économique Canada.

Plus de la moitié de l'aide financière ira à l'aréna de Murdochville, tel que précisé plus tôt dans les pages du Pharillon. La contribution (non remboursable) est de 496 748 \$ sur un investissement total tout juste sous le million de dollars. La somme consentie en vertu du programme PIC150 permettra au centre de remplacer le système de réfrigération de l'aréna par un système plus écologique, d'isoler les murs et le plafond, en plus d'effectuer la réfection de la toiture. La mairesse

Délisca Ritchie-Roussy planchait sur ce projet de nouveau système de réfrigération depuis six ans. Il devrait permettre d'améliorer le rendement énergétique pour des économies substantielles de près de 100 000\$ par année pour la municipalité.

Les autres contributions sont allées à l'Auberge Château Lamontagne de Sainte-Anne-des-Monts (78 000\$, remboursable) pour augmenter sa capacité d'accueil, à la Ville de Cap-Chat (131 235\$) pour la réfection de son centre sportif, à la Maison l'Essentielle de Saint-Maxime-du-Mont-Louis (70 182\$) pour la rénovation de leur centre communautaire et aux Chevaliers de Colomb de Saint-Joachim-de-Tourelle (16 000\$), eux aussi pour la réfection de la salle communautaire. Exception faite de l'Auberge Château Lamontagne, toutes les sommes sont non remboursables et consenties en vertu du programme PIC150.

**SAMSUNG** Ensemble laveuse-sécheuse (911058)

- Laveuse de 4,8 pi cu (619961)
- Sécheuse de 7,5 pi cu (619971)
- Cuve en acier inoxydable
- Porte réversible - 9 cycles - 4 réglages de température
- Détecteur d'humidité



ÉPARGNEZ  
**500\$**

Courant: 1899,99

**2 CHOIX  
DE MODÈLES**

**1399<sup>99</sup>**  
**27<sup>99</sup>**  
50 mois

**SAMSUNG** Ensemble laveuse-sécheuse (911422)

- Laveuse de 5,5 pi cu (637835)
- Sécheuse vapeur de 7,4 pi cu (637837)
- Cuve en acier inoxydable
- «Diamond Drum» - 11 cycles
- Technologies «Active Wash et Aquajet»
- Porte réversible - 11 cycles
- 8 options - 4 réglages de température
- Détecteur d'humidité



QUANTITÉ LIMITÉE

ÉPARGNEZ  
**900\$**

Courant: 2299,99

**VAPEUR**

**SONY**  
Téléviseur «SMART»  
4K au DEL (650274)

ÉCONOMISEZ  
**400\$**

55 PO

**4K**  
androidtv

PlayStation.Now | WiFi



Courant: 1599,99

**1223<sup>99</sup>**  
ÉCOFRAIS INCLUS  
1199,99 + 24,00  
**33<sup>33</sup>**  
36 mois

JUSQU'À

**50 VERSEMENTS**

SUR TOUS LES ÉLECTROMÉNAGERS ET LES PRODUITS ÉLECTRONIQUES

**SAMSUNG** Téléviseur «SMART»  
UHD 4K au DEL (648388)



**1023<sup>99</sup>**  
ÉCOFRAIS INCLUS  
999,99 + 24,00  
**41<sup>66</sup>**  
24 mois

Courant: 1499,99

**UHD TV**  
SMART TV

55 PO

ÉCONOMISEZ  
**500\$**



OBTENEZ CE TÉLÉVISEUR ÉCRAN PLAT  
OU COURBÉ AU CHOIX

NOUS PAYONS LES **2 TAXES** OU PAYEZ EN **50 VERSEMENTS\***  
SUR TOUS LES PRODUITS AUDIO

ÉCONOMISEZ  
**560\$**



700 WATTS



NOUS PAYONS LES 2 TAXES

**2003<sup>99</sup>** OU **39<sup>99</sup>**  
50 mois  
ÉCOFRAIS INCLUS Courant: 2559,99  
1999,99 + 4,00

**marantz** Boston acoustics®

Ensemble de son (911604)

- Récepteur 4K à 7,2 canaux (635168)
- Haut-parleur central (555246)
- Haut-parleurs avant (555226)
- Caisson de graves (555247)

Livraison gratuite\*\*

MERCREDI  
**28**

de 9h à 18h

JEUDI  
**29**

de 9h à 21h

VENDREDI  
**30**

de 9h à 21h

AMEUBLEMENTS

**TANGUAY**

SAMEDI  
**31**

de 9h à 17h

DIMANCHE  
**1**

FERMÉ

LUNDI  
**2**

FERMÉ

375, montée Industrielle-et-Commerciale RIMOUSKI 1 800 463-4411 • 418-725-4411



\* À l'exception des produits Sonos. Les financements sont octroyés par Accord D Desjardins et les versements sont sujets à approbation du service de crédit Accord D Desjardins. Toutes les taxes (TPS et TVQ) et écofrais applicables sont payables à Ameublements Tanguay au moment de l'achat. Le montant payable en versements égaux exclut les taxes de vente (TPS et TVQ) et les écofrais. Si un versement vient en souffrance, un intérêt sera calculé à compter de la date d'échéance du versement au taux annuel de 19,5% et sera chargé mensuellement au compte du client par Accord D Desjardins. (Ex.: solde en souffrance de 100\$, l'intérêt pour une période de 30 jours sera de 1,63\$). Non jumelable à une autre promotion. Photos à titre indicatif. Prix, produits et modalités de paiements sont sujets à changements sans préavis. Cette offre est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2016. \*\*Livraison gratuite à la grandeur du Québec et du Nouveau-Brunswick, cependant certaines régions peuvent être assujetties à des frais. Détails en magasin.

>7002198